

ANTILLES FRANÇAISES

LA FORÊT  
EN  
MARTINIQUE  
HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN



Office National des Forêts

**Office National des Forêts**  
**Direction Régionale Martinique**  
**3,500 km route de Moutte - BP 578 - 97207 Fort-de-France**  
**Tél. 19(596) 71.34.50 - Fax 19(596) 63.56.67**

- 4** LA FORÊT EN MARTINIQUE
- 10** DES CLIMATS ET DES SOLS VARIÉS
- 13** LE POIDS DE L'HISTOIRE
- 15** LA FORÊT DOMANIALE LITTORALE
- 16** L'AMÉNAGEMENT FORESTIER
- 17** LE MAHOGANY
- 18** SAUVETAGE DES ESPÈCES MENACÉES
- 19** LES ARBRES
- 20** LA FORÊT MARTINICAISE  
ET SA DYNAMIQUE
- 22** LES RÉSERVES BIOLOGIQUES  
DOMANIALES
- 23** LES PÉPINIÈRES
- 24** LE BAMBOU
- 25** DE L'EXPLOITATION  
À LA COMMERCIALISATION
- 26** LE MOBILIER EN MARTINIQUE
- 27** 31 SENTIERS BALISÉS EN MARTINIQUE
- 28** AMÉNAGER LE LITTORAL  
POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC
- 29** OUVERTURE SUR LA CARAÏBE
- 30** LA FORÊT EN QUELQUES CHIFFRES



# LA FORÊT EN MARTINIQUE

## Ou comment concilier protection et mise en valeur de la forêt tropicale

par François CAILMAIL  
Directeur Régional de l'Office National des Forêts de Martinique

**A** une époque où sont mis en avant les principes de "développement durable", de "rendement soutenu" de la forêt tropicale (Déclaration sur les Forêts CNUED RIO, Juin 1992), il est intéressant de se pencher sur le cas de la forêt martiniquaise.

La mise en place de peuplements productifs dès le début du siècle, les contraintes liées à la densité de population et au développement, les difficultés pour créer une industrie du bois et le souci de préserver certains milieux font de cette île une sorte de vaste champ d'expérience. L'extrapolation à d'autres pays tropicaux est toutefois à manier avec prudence en raison du contexte socio-économique très particulier de l'île, lié à son statut de département français.

Une première partie présentera les grandes caractéristiques des milieux naturels et forestiers. La gestion de cette forêt et l'activité de l'aval de la filière bois constitueront la deuxième partie. Enfin la dernière partie traitera des perspectives offertes à court et moyen termes.

### LA FORÊT EN MARTINIQUE A QUI APPARTIENT LA FORÊT ?

On estime généralement que la forêt ou les milieux naturels et boisés représentent entre 40 et 46.000 hectares en Martinique, ce qui constitue un taux de boisement important en regard de la très forte densité de population de l'île (330 habitants/km<sup>2</sup>).

Malheureusement sa répartition est très inégale entre le Nord de l'île, beaucoup plus montagneux et accidenté, et le centre-Sud aux reliefs doux et au climat agréable car moins arrosé.

En outre, le fossé s'accroît journellement en raison du statut de la propriété.

**Sud.** Ainsi le Sud de l'île, appartenant essentiellement aux propriétaires privés, connaît-il depuis plusieurs années un "mitage" catastrophique du couvert forestier au bénéfice d'une urbanisation souvent sauvage. Grignotée, affaiblie, ne faisant pas l'objet de soins sylvicoles, la forêt ne peut plus jouer ses différents rôles dans beaucoup de communes. Quelques massifs importants existent néanmoins et doivent être rapidement protégés et gérés. Le Conservatoire du Littoral et la Région souhaitent s'engager dans cette nécessaire maîtrise foncière.

**Nord.** En revanche le Nord de l'île, par ses reliefs très rigoureux,

par les éruptions volcaniques qui ont tué ou chassé les populations, reste très largement boisé. On y trouve la plus grande partie des forêts publiques, c'est-à-dire appartenant à l'Etat ou à des collectivités territoriales.

La principale est la Forêt Départementale-Domaniale, constituée par les massifs de la Pelée, des Pitons du Carbet, Morne Jacob... etc., dont la surface avoisine 10.000 hectares.

Elle est renforcée par des acquisitions départementales récentes qui dépassent 1.000 hectares.



**Le littoral.** Enfin, il ne faut pas oublier les forêts publiques, situées en bordure de mer, dont l'importance à de nombreux titres est primordiale.

Tout d'abord la forêt domaniale littorale, qui est constituée par une bande étroite de 81,2 m sur plus de 260 km de littoral et d'îlets (les 2/3 de l'île), soit environ 2.100 hectares. A l'origine 50 Pas Géométriques, les milieux naturels et forestiers sont devenus forêt domaniale en 1981 et avaient malheureusement fait l'objet, antérieurement, d'une assez forte squattérisation.

On rencontre ensuite des domaines acquis par le Conservatoire du Littoral (1.000 Ha) et enfin une formation boisée très originale, propre aux pays tropicaux, la Mangrove (1.900 Ha).

L'ensemble de ces 16.000 hectares de forêts publiques est géré par l'Office National des Forêts.

La forêt privée, dans l'ensemble, ne fait l'objet d'aucun soin. La valeur qui lui est attribuée est essentiellement spéculative.

## QUEL TYPE DE FORÊT RENCONTRE-T-ON ?

Malgré sa faible dimension – 65 km de long sur 20 km de large –, la Martinique connaît une extraordinaire variété de milieux forestiers et naturels. Si la température et la nature du sol, en général de bonne fertilité, ont peu d'influence, le relief, donc l'exposition et les précipitations, ont été à l'origine de milieux et paysages multiples.



Mesure de la hauteur d'un arbre.

S'il ne pleut qu'un mètre d'eau à Sainte-Anne, en revanche le sommet de la Montagne Pelée à 1.397 m reçoit huit fois plus d'eau ! Les alizés y soufflent avec une telle violence que la végétation ne dépasse pas 80 cm de haut.

Parmi les très nombreux types de végétations distingués par les spécialistes, on peut noter les principaux en partant de la mer vers les sommets.

- **La mangrove.** Milieu très typique caractérisé, d'une part par la submersion régulière, d'autre part le faible nombre d'espèces d'arbres rencontrés (Mangles rouge, gris, blanc...). La plus vaste tapisse le fond de la Baie des Flamands. Son rôle biologique est fondamental pour de nombreuses espèces marines et aviaires et comme filtre (sédimentation).

- **Les formations sèches des côtes.** Exposées directement aux embruns et constituant les plages, les replats rocheux ou les falaises, on y rencontre des espèces bien connues telles que : l'Amandier, le Raisinier Bord de Mer, le Ti-baume, le Petit Coco, l'Acacia, le Cierge, le Poirier, le Catalpa, le Mancenillier, le Cocotier, le Campêchier, l'Olivier bord de mer, etc.

- **La forêt sèche ou xérophile.** Cette zone connaît une pluviométrie faible – moins de 1,5 m et les arbres y perdent en général leurs feuilles en période de Carême. Leur hauteur dépasse rarement 15 m.

Les Gommier rouge, Poirier, Savonette, Bois d'Inde, Mapou, Bois rouge dominant. Néanmoins, on rencontre souvent des formations dégradées constituées d'épineux divers, de Ti-Baume, de Campêchiers...

- **La forêt semi-humide ou mésophile.** Les plus fortes précipitations (jusqu'à 2,5 m d'eau par an) donnent une belle forêt que l'on rencontre surtout dans le Nord et sur les sommets des mornes du Sud.

Comme pour la formation suivante, les forêts primaires que l'on y rencontre, c'est-à-dire qui n'ont pas été exploitées par

l'homme, connaissent une diversité biologique hors du commun avec plusieurs dizaines d'espèces différentes par hectare. C'est une des particularités de la forêt tropicale. Plus de 370 essences forestières ont ainsi été dénombrées en Martinique.

On y rencontre donc de nombreux arbres, dont les plus connus sont le Bois Blanc, le Fromager, l'Acajou, le Courbaril, le Balata, les Lauriers, le Cype, le Bois d'Inde, les Pois Doux.

- **La forêt humide ou hygrophile.** L'humidité y est encore plus forte (jusqu'à 5 à 6 m). On la trouve autour de toutes les montagnes du Nord de la Martinique. C'est le règne du végétal qui se développe en plusieurs strates, les arbres supportant une végétation abondante d'épiphytes (Siguines, Ananas-bois, Orchidée, Lianes...) sans oublier les Balisiers et les Fougères dont la plus caractéristique est la Fougère arborescente.

Les principaux arbres sont les Châtaigniers grandes et petites feuilles, le Gommier blanc, le Magnolia, le Bois Rivière, divers Lauriers, le Caïmitier grand bois, les Pains d'Épice, divers palmiers... sans oublier le Bois canon et le Bambou dans les zones où est intervenu l'homme.

Dans ces zones particulièrement riches, les arbres dépassent parfois 40 mètres de haut.

- **La forêt d'altitude.** Battue par les vents, la forêt a bien du mal à s'installer. Les Palmistes, les Fougères arborescentes, les Aralies et le Laurier Rose montagne – seul résineux autochtone de Martinique –, cèdent vite la place à une prairie d'altitude à Ananas montagne.

## D'OÙ VIENT CETTE FORÊT ?

Au cours des siècles passés, la forêt martiniquaise a connu bien des vicissitudes, de la couverture uniforme qu'elle représentait au début du XVII<sup>e</sup> siècle, à ce que nous connaissons aujourd'hui.

Ce furent d'abord les vastes défrichements pour la culture



Circuit Sainte-Cécile.

du tabac, du cacaoyer puis de la canne à sucre, les prélèvements pour la construction des habitations et des bâtiments d'exploitation, le commerce des bois précieux, les traverses de chemins de fer et enfin le charbon de bois.

Des dispositions furent prises de proche en proche pour inter-

dire l'exploitation du Gaïac par exemple, règlementer celle des bois de construction et la fabrication du charbon ; elles n'aboutirent qu'à une situation jugée "catastrophique" en 1902.

Une timide réaction, dès 1903, vit la création d'un embryon de service forestier et pour faire face déjà à la grave pénurie de bois, les premières plantations de Mahogany grandes feuilles, réputé pour la qualité de son bois et la rapidité de sa croissance et plus connu sous le nom d'Acajou du Honduras.

Mais c'est le 16 Mars 1922 que fut institué un véritable Code Forestier inspiré du Code métropolitain et qu'apparurent les premières grandes figures du service forestier martiniquais.

De 1933 à 1945 était délimité le domaine forestier et commençait, à partir de 1950 une période faste au cours de laquelle étaient ouvertes les premières routes forestières, Rivière Blanche, Montravail, Fonds Baron et Fournioles, bases d'une politique rationnelle de gestion. De même à cette époque, la plupart des sentiers pédestres que nous connaissons aujourd'hui virent le jour.

L'étape importante suivante se situe au début des années 80 avec d'une part l'apparition d'une véritable exploitation forestière des boisements réalisés cinquante ans plus tôt et d'autre part le début de mise en place des grands équipements touristiques d'accueil, que ce soit en forêt humide ou sur les plages, récemment incorporées au domaine forestier.



Conservatoire du littoral - Domaine du Grand Macabou.

## LA GESTION DE LA FORÊT ET LA FILIÈRE-BOIS

La gestion des ressources forestières est en général récente dans les pays tropicaux. Dans le bassin caribéen, la Martinique est pourtant, avec Trinidad et Tobago, l'une des îles ayant bénéficié dès le début du siècle d'une gestion raisonnée de sa forêt visant, d'une part à préserver son intégrité, et d'autre part à créer des peuplements de production. A l'exploitation de type "minier" de la forêt jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle (qui consiste à prélever le bois sans en assurer le remplacement, conduisant à la quasi disparition de nombreuses espèces de grande valeur) a succédé une gestion basée sur le principe du rendement soutenu. Il s'agit de créer un peuplement qui, après quelques décennies, constitue un "capital", dont on ne prélève que les "intérêts", à savoir l'accroissement ligneux annuel.

Néanmoins la gestion forestière est beaucoup plus globale puisqu'elle a pour objectif de concilier les trois fonctions fondamentales de la forêt : protection, production et fonction sociale.

## LA FONCTION DE PROTECTION

Comme cela a été mis en avant à Rio, la forêt joue un rôle fondamental dans la protection de l'environnement dans les milieux tropicaux. Parmi les fonctions les plus connues et les plus importantes, on relève :

- la régulation du climat,
- la filtration et purification de l'air (poussière, production d'oxygène...),
- la régulation du régime des eaux (effet tampon, dans des régions où les contrastes topographiques et saisonniers sont très marqués - 1 à 8 m de précipitation),
- la protection des sols contre l'érosion de reliefs volcaniques en général récents et donc très fragiles,
- la fonction de réservoir de faune et de flore, maintenant ainsi une très grande diversité biologique et génétique,
- enfin, la contribution à la qualité, diversité et originalité des paysages.

L'exemple tout proche d'Haïti et dans une moindre mesure de la République Dominicaine, est là pour nous rappeler les conséquences désastreuses des déboisements massifs, qui ont modifié le climat, marqué maintenant par de longues périodes de sécheresse, et ont conduit à la perte de nombreuses terres par l'érosion.

La gestion consiste, dans un premier temps à assurer une surveillance constante qui permet de garantir l'intégrité des massifs forestiers et de contrôler les tentatives de squattérisation (le long du littoral, notamment où l'on dénombre plus de 300 squatters déjà présents avant la remise à l'Office National des Forêts des terrains en 1981).

Quand cela n'est pas suffisant ou que la propriété est privée, il est indispensable d'avoir recours à l'arsenal législatif et réglementaire (contrôle des défrichements, arrêtés de biotopes, réserves naturelles, réserves biologiques domaniales...), voire l'acquisition pure et simple. Cette action est menée conjointement avec d'autres organismes tels que la Galerie de Botanique, le Parc Naturel Régional de la Martinique, la Direction de l'Agriculture, enfin, le Conservatoire du Littoral et le Département en matière d'achat.

Il est nécessaire de reconstituer certains milieux en réintroduisant les plantes ou arbres qui en ont été éliminés. C'est l'une des tâches entreprise par la Cellule Recherche Forestière : repérer, récolter, produire en pépinière et replanter une soixantaine d'espèces forestières dont beaucoup sont menacées de disparition. La connaissance scientifique de ces milieux est donc fondamentale.

Puis il reste à mettre en valeur ces zones d'intérêt par l'information et l'éducation du public.

Le nouvel aménagement forestier de la Forêt des Pitons du Carbet et de la Pelée, qui classe plus de 80 % de la surface en Réserve Biologique Domaniale ou série de protection, montre

l'importance accordée à cette fonction.

### LA FONCTION DE PRODUCTION

La faible étendue des forêts de production en Martinique, qui ne représentent que 10 % de la forêt publique et 1,5 % de la surface totale de l'île, fait oublier l'atout majeur que représentent ces 1.500 hectares de plantations à base de Mahogany et essences diverses, auxquels s'ajouteront probablement dans le futur quelques centaines d'hectares de forêts dégradées dans lesquelles seront mises en valeur les essences locales (en forêt humide et sur le littoral).

En effet, il s'agit d'une des rares ressources naturelles de l'île, renouvelable de surcroît et qui est non polluante par définition, voire dépolluante.

L'Acajou du Honduras (*Swietenia macrophylla et Mahogani sp*), bois de très grande valeur et de qualité, planté il y a moins de soixante ans, a permis de mettre en place une filière-bois en Martinique.

La création ou l'entretien de ces peuplements posent encore de nombreux problèmes techniques en raison d'une expérience encore récente de gestion de la forêt cultivée en milieu tropical. Aux peuplements monospécifiques implantés au début par la méthode du "Taungya System" qui a permis de concilier jardins-créoles et plantation de Mahogany, on leur substitue de nos jours des peuplements plus mélangés où sont préservées les essences locales telles que le Courbaril, le Cype, le Galba voire introduites d'autres espèces (*Hibiscus elatus*, Bois de rose...). Dans les zones plus sèches du littoral sont utilisés le Génipa, et surtout le Poirier (*Tabebuia pallida*) qui bénéficie actuellement d'un programme d'amélioration génétique.

La mobilisation de cette ressource reste cependant très difficile et coûteuse en raison des conditions topographiques et climatiques. Le réseau routier principal existant devrait être complété par des pistes plus sommaires et surtout par un débardage par câble.

Enfin, se met en place progressivement une filière tout à fait originale : le Bambou (*Bambusa vulgaris*). Les 3 à 4.000 hectares recensés, quoique très difficilement exploitables, devraient très largement suffire aux besoins de l'artisanat et du meuble dans un premier temps et plus tard de la construction (introduction de *Bambusa guadua*).

### LA FONCTION SOCIALE

L'accueil du public en forêt se développe très rapidement depuis une quinzaine d'années. De par sa situation – forêt tropicale humide, plages du littoral et îlets –, la forêt publique est très fréquentée non seulement par les touristes, mais aussi par la population locale qui la découvre petit à petit.

Elle constitue donc un atout pour le développement d'un tourisme-vert de plus en plus recherché.

Aux classiques aires de pique-nique, avec tables-bancs, ajou-pas, sanitaires..., équipements d'accueil le long des plages, s'ajoutent maintenant des équipements très variés comme les sentiers de randonnée (170 km), les sentiers botaniques et d'interprétation, les conservatoires botaniques et bientôt des par-

cours sportifs et équestres, des observatoires de la faune, des circuits de nature (mangrove), des expositions permanentes, etc.



En raison de la densité grandissante de la fréquentation depuis quelques années, des précautions importantes doivent être prises pour garantir la pérennité de ces milieux souvent fragiles. Des investissements importants sont réalisés, financés en grande partie par la Région et le Département et plus récemment par la CEE, qui au travers des fonds européens soutient fortement toutes les actions liées à la forêt.

Par ailleurs un entretien régulier doit être fait, sans oublier la nécessaire surveillance par le service forestier.

Enfin l'éducation et l'information sont aussi le meilleur moyen de faire prendre conscience au public, de l'enjeu de la protection de l'Environnement. A ce titre des opérations comme "A l'Ecole de la Forêt", conduites par l'Education Nationale, le Ministère de l'Agriculture et l'Office National des Forêts sont exemplaires.

### LA FILIÈRE-BOIS

La ressource ligneuse a permis de mettre progressivement en place une filière bois : exploitants forestiers, scieurs, artisans menuisiers et ébénistes, petites entreprises industrielles. Leur contribution à l'économie locale est loin d'être négligeable puisque l'on recense plus de 600 entreprises employant entre 2.000 et 2.500 personnes.

Les emplois de la Filière-Bois (1988)	Nombre d'entreprises
Sylviculture (ONF) .....	1
Exploitation et scierie .....	15
Menuiserie .....	166
Charpentes et maisons en bois .....	127
Ebénisterie et fabrication de meubles .....	230
Agencement de cuisines .....	8
Négoce en bois et en matériaux de construction .....	16
Distribution de meubles .....	103
Divers .....	8
<b>TOTAL</b> .....	<b>674</b>

Cependant l'ensemble de ce secteur souffre d'un manque évident de professionnalisme, d'organisation, de formation. Au travers d'une Cellule Filière-Bois mise en place avec la Région, l'Office National des Forêts s'implique très en aval pour accompagner un nécessaire changement. La promotion de la qualité, de l'organisation rationnelle des ateliers, de la commercialisation et enfin des regroupements, constitue l'une de ses missions prioritaires.

Car l'important déficit de la filière-bois, qui s'élève en 1990 à 300 MF, pourrait en partie être comblé par la production locale.

Déficit Filière Bois 300 Millions de Francs	Grumes	:	1,5 %
	Sciages	:	23 %
	Bois profilé	:	7 %
	Panneaux	:	8 %
	Charbon de bois	:	0,5 %
	Construction	:	10 %
Sciages importés 27.900 T.	Meubles	:	50 %
	Résineux	:	75 %
	Tropicaux	:	25 %
(6.900 T.)			

## LES PERSPECTIVES

### Dans le domaine de la protection

La connaissance de la forêt, notamment la forêt primaire, progresse rapidement en faisant néanmoins apparaître la très grande complexité de ce milieu.

On est en revanche plus inquiet sur la protection spatiale de la forêt, qui par ses interactions avec les autres milieux –agricole, urbain, marin–, est un des éléments fondamentaux dans les grands équilibres de l'île. Si ponctuellement une politique de protection est menée par la création de Réserves ou des acquisitions foncières, elle reste cependant limitée. Echappe ainsi une grande partie du territoire, en général propriété privée, qui connaît un mitage et une squattérisation bientôt irréversibles. Or certains de ces milieux sont vitaux pour les cycles écologiques et surtout pour la population : amont des bassins versants (protection des populations contre les crues, érosion...), littoral et mangroves (interface terre-mer). Il est malheureusement à craindre que les documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme, tels que le S.A.R. (Schéma d'Aménagement Régional) avec son volet S.M.V.M. (Schéma de Mise en Valeur de la Mer) et les P.O.S., ne parviennent à inver-

ser la tendance, faute d'être effectivement respectés ! Aujourd'hui, il semble que la meilleure des protections passe par l'information et l'éducation, c'est plus les habitudes portant atteinte à l'environnement qu'il faut changer, puisque la répression est inefficace.

### Dans le domaine de la production

Des progrès évidents peuvent être faits dans ce domaine. La Martinique possède en effet deux atouts : la matière première et des hommes capables de la valoriser.

Les restrictions réglementaires qui s'appliqueront vraisemblablement à l'exploitation de la forêt tropicale naturelle à travers le monde, vont renforcer la valeur des peuplements artificiels de Mahogany, essence qui sera de plus en plus rare sur le marché.

En revanche, il sera bien difficile de s'affranchir d'un certain nombre de handicaps structurels tels que, l'étroitesse des marchés, la concurrence extérieure, l'impossibilité de faire des économies d'échelle, la qualification, le coût de main-d'œuvre... La Martinique est donc vouée, en amont (boisement) et en aval (transformation), à une production de haut de gamme à haute valeur ajoutée, qui devra être probablement protégée au départ.

L'accroissement de la surface productive en forêt publique figure parmi les actions à conduire à moyen terme : plantations le long du littoral, mise en valeur de la forêt humide dégradée,



création de bambouseraies. L'extension reste cependant raisonnable (+ 500 à 600 Ha). Elle peut être en revanche beaucoup plus importante si on arrive à mobiliser les agriculteurs pour une diversification de leurs spéculations par la création d'une forêt paysanne. Faute de "culture forestière", elle reste néanmoins à inventer au travers, pourquoi pas, de l'agro-foresterie (à adapter bien sûr aux conditions locales). L'ONF doit progressivement jeter les bases d'une contribution à l'aménagement de l'espace



rural (espace forestier, agro-foresterie, gestion des paysages), afin d'être en mesure de faire des propositions pour accompagner l'évolution importante et probable dans les dix prochaines années (usage du sol, spéculations agricoles, contexte socio-économique...).

La mobilisation de la ressource existante est l'un des points faibles de la filière. Sur un total de 6 à 7.000 m<sup>3</sup>/an de grumes disponibles pour la prochaine décennie, seuls 30 % sont actuellement mobilisés avec un très mauvais rendement. Or ce volume pourrait générer un chiffre d'affaires de 70 MF de produits finis ! Deux à quatre scieries peuvent trouver leur place. Elles doivent intégrer l'exploitation forestière en amont (avec débardage combiné câble et tracteur) et le séchage en aval afin de produire des sciages secs et normalisés. A défaut d'entrepreneurs privés, l'Office National des Forêts devra directement s'impliquer, sous peine de perdre les investissements considérables réalisés depuis cinquante ans (pourriture des arbres dès soixante ans). A noter enfin que le charbon de bois peut être une intéressante valorisation des sous-produits à condition d'industrialiser les procédés de fabrication.

La transformation, dernière étape, est de loin celle qui est susceptible de produire la plus grande valeur ajoutée (à partir de bois locaux, mais aussi de bois importés). Les unités de production resteront petites, voire artisanales, avec l'indéniable avantage de pouvoir être bien réparties sur l'île en contribuant donc à un meilleur équilibre de l'emploi.

L'ébénisterie, la menuiserie, la charpente (voire peut-être un jour la maison à ossature bois pour l'habitat social) et l'art sont

les domaines à privilégier. L'ébénisterie est ainsi arrivée à un tournant important. Elle doit être capable de répondre aux besoins actuels : qualité (séchage, label de qualité...), compétitivité (prix), délais de production, design (création de nouveaux produits). L'effort devra donc porter sur les entrepreneurs les plus dynamiques, afin de les aider à restructurer et étoffer leurs ateliers, améliorer la qualité, repenser la production et la commercialisation et enfin augmenter la coopération. La relève doit être assurée dès maintenant par la formation de jeunes motivés, de bon niveau, compétents et spécialisés. D'ici cinq ans, il faudrait qu'une dizaine d'entreprises soient capables de se positionner sur un créneau porteur : l'exportation.

#### **Dans le domaine de l'accueil du public**

La compétition internationale dans le domaine du tourisme risque de se renforcer dans les prochaines années. L'exigence des clients en matière de qualité des prestations et de diversification des produits va croître parallèlement.

L'analyse des besoins, l'identification des sites capables d'y répondre, la mise en place d'aménagements intégrés, respectueux de l'environnement naturel, mais malgré tout confortables, et enfin la diversification des équipements proposés qui intégreront un volet grandissant d'information et d'éducation du public, seront les bases des aménagements futurs. Dans un souci de rééquilibrage, ils concerneront aussi bien la forêt humide que le littoral et les îlets, le Nord que le Sud plus équipé actuellement.

#### **CONCLUSION**

Dans la "déclaration sur les Forêts de Rio" figurent les notions "d'environnement et de développement socio-économique sur une base durable", de "gestion, conservation et exploitation écologiquement viable des forêts", "d'usages et fonctions multiples de la forêt", de "ressources permettant de répondre aux besoins de l'homme"...

La gestion de la forêt en Martinique montre que l'on peut concilier l'activité économique qui se traduit ici sous deux formes : la filière-bois et l'activité touristique et la protection (qui a d'ailleurs souvent indirectement une répercussion économique : protection des cultures et de l'urbanisation, qualité de l'eau...) et .

Un équilibre entre ces deux fonctions doit être maintenu.

Vouloir d'un côté mettre la forêt sous cloche est une attitude à la fois irresponsable, puisque l'on se priverait d'une des rares ressources naturelles de l'île, et égoïste car, pour s'approvisionner en bois, il faudrait bien reporter le problème de l'exploitation dans d'autres pays où les garanties de protection de la forêt tropicale sont loin d'être assurées !

Vouloir d'un autre côté étendre à tout prix la forêt de production, serait écologiquement et économiquement injustifiable.

# DES CLIMATS ET DES SOLS VARIÉS

## Une richesse pour les espèces végétales

par Noël FAVIER

**L**es facteurs climatiques et édaphiques jouent un rôle prépondérant dans la répartition des espèces arborescentes et la mise en place des groupements végétaux. Ce sont aussi les facteurs essentiels pour l'implantation de nouvelles essences.

La Martinique jouit d'un climat de type tropical modéré par les influences océaniques.

Le facteur climatique le plus important est la pluviométrie qui va déterminer d'une part une période de sécheresse plus ou moins marquée en basse altitude et d'autre part une zone "hyper humide" en altitude.

### UN CLIMAT TROPICAL HUMIDE

#### 1. La pluviométrie varie avec la situation géographique

Ce sont les alizés vents de Nord-Est à Est qui apportent les pluies, averses courtes en saison sèche et effet de foehn en altitude.

Le relief joue un grand rôle dans la **répartition altitudinale** des précipitations. Les sommets des Pitons du Carbet reçoivent de 5 000 à 8 000 mn, Sainte-Marie, altitude 10 m, pluvio. 1866 mm ; Deux-Choux, altitude 605 m, pluvio. 5029 mm, le Marin altitude 30 m, pluvio. 1374 mm.

Le relief joue un rôle dans la **répartition géographique** : c'est l'effet de foehn.

Montagne Pelée et Pitons du Carbet forment une barrière aux vents d'Est, provoquant une dissymétrie très nette de la pluviométrie entre les versants au vent et sous le vent. La Caravelle et le Sud au relief moins accentué sont des pôles de sécheresse.

#### 2. Deux saisons marquées

L'examen démontre l'existence de deux saisons à déterminisme pluviométrique. Une saison "sèche" appelée *carême* de Janvier à Avril et une saison pluvieuse appelée *bivernage* de Juin à Novembre.

Le mois le plus sec est Mars, le plus pluvieux varie suivant les stations de Juillet à Novembre.

Ceci explique en partie la répartition des espèces végétales. Les massifs montagneux forestiers des Pitons et Montagne Pelée ont toujours un nombre de jours de pluie supérieur à 100, la végétation y est toujours verte et riche en épiphyte. Le Centre avec de 60 à 100 jours de pluie accueille des espèces à feuilles persistantes. Dans le Sud et surtout le Sud-Ouest une grande partie des espèces perdent leurs feuilles.

#### 3. Un taux d'humidité toujours élevé

L'humidité de l'air est dans l'ensemble très élevée et joue un grand rôle sur la croissance des espèces. Certaines plantes (épiphytes en particulier) s'accommodent uniquement de cette humidité.

La courbe de l'humidité concorde avec la courbe des précipitations. Elle présente un minimum en Mars, un maximum de Juillet à Octobre.

#### 4. Des températures assez égales

Les températures moyennes sont dans l'ensemble assez semblables sur l'ensemble de l'île. Elles varient bien sûr avec l'altitude mais aussi avec la position géographique. Le Sud et la Côte sous le vent présentent des températures plus élevées.

#### 5. Des vents parfois violents

Les vents jouent un rôle sur le climat de l'île, et sur la végétation.

- **L'Alizé** : vent humide et frais venant de l'anticyclone des Açores, de direction Nord-Est à Est. Il atteint sa force maximale en Février-Mars et Juin-Juillet.

- **Les Brises** : les brises marines agissent sur la végétation du littoral ; les brises de terre se combinent à l'alizé sur les sommets pour "nanifier" les espèces.

- **Les vents "dépressionnaires"**. Ce sont les vents les plus redoutables pour la végétation arborée.

- **Dépression tropicale et tempête tropicale** : la forêt ne subit pas de gros dégâts, les éboulements et glissements de terrain sont cependant à craindre.

- **Cyclones (ou ouragans)**, classés de I à V en fonction de la force du vent. Vent supérieur à 118 km/h et pluies torrentielles.

Ils sont à craindre en Août, Septembre et Octobre. Le dernier ayant occasionné des dégâts assez importants date de 1979 (David).

#### LES BIOCLIMATS D'APRES J. PORTECOP

**1. Bioclimat montagnard superhumide :** pluviométrie supérieure à 5.000 mm d'eau par an, température moyenne annuelle de 18 à 19°, une nébulosité importante, une humidité moyenne supérieur à 85 %, des vents violents et permanents.

**2. Bioclimat tropical supérieur perhumide** (Deux-Choux, Balata). Pluviométrie de 3 à 5.000 mm d'eau par an, température moyenne de 22-23°, humidité très importante de 85 %.

**3. Bioclimat tropical supérieur humide** (Rabuchon, Rivière Blanche). Pluviométrie de 2.000 à 3.000 mm d'eau par an, température moyenne annuelle de 25°, humidité très forte 80 à 85%.

**4. Bioclimat tropical inférieur humide** (Sainte-Marie, Centre de l'île). Pluviométrie de 1.500 à 2.000 mm d'eau par an, température moyenne de 25 à 26°, humidité forte de 78 à 80 %.

**5. Bioclimats tropicaux inférieurs du sub-humide à sec.** Ils correspondent à des stations de pluviométrie comprises entre 1.700 mm et 1.000 mm pour des températures de 26 à 27°, de Trois-Ilets, François au Carbet et Sud de l'île.

#### UNE ILE VOLCANIQUE TRÈS JEUNE

La Martinique fait partie des Antilles dont les appareils volcaniques se sont mis en place en trois "périodes" au Tertiaire. L'arc externe, le plus ancien, fonctionne de l'Eocène inférieur (environ 50 millions d'années) à la fin de l'Oligocène (25 Ma). Il intéresse le secteur Est de l'île (Presqu'îles de la Caravelle et de Sainte-Anne).

L'arc interne (ou intermédiaire) actif du Miocène inf. (22 Ma) au début du Pliocène (5 Ma) intéresse le centre de l'île. Des sédiments volcano-sédimentaires et calcaires se déposent, et s'édifie la chaîne volcanique sous-marine Vauclin-Pitault.

L'arc actuel émerge il y a 5 Ma et poursuit son activité aujourd'hui. Des strato-volcans explosifs (Montagne Pelée) et des volcans fissuraux (Morne Jacob, Pitons du Carbet) naissent et meurent.

#### DES ROCHES VARIÉES

Deux types de roches existent en Martinique : les roches magmatiques et les roches sédimentaires.

##### Roches magmatiques

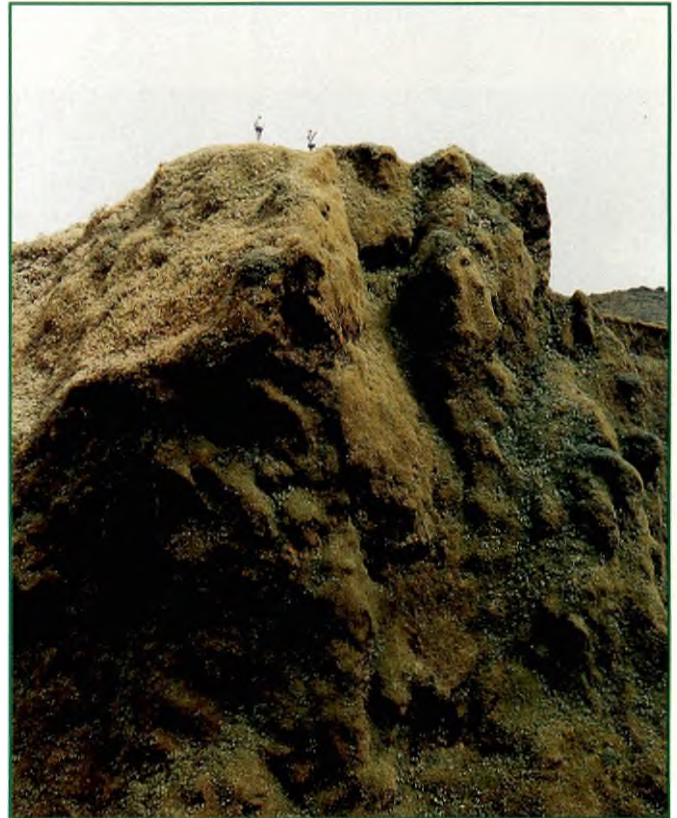
L'analyse des fréquences fait ressortir la prédominance des roches acides :

- basaltes : 20 %,
- andésites basiques : 20 %,
- andésites acides : 51,5 %,
- dacites : 7 %,
- rhyolites : 1,5 %.

Basaltes et Andésites forment 90 % des roches volcaniques de l'île.

#### Roches sédimentaires

C'est en Martinique que nous trouvons la Série sédimentaire la plus importante des Petites Antilles. Les plus anciennes formations datent de l'Oligocène supérieur (Morne Castagne). La sédimentation se produit essentiellement pendant les phases de repos de l'activité volcanique. Elle conduit essentiellement à la formation de calcaires et de tuffites. Ces roches représentent environ 5 % en volume des roches émergées de l'île.



La Montagne Pelée - Morne La Croix.

#### Formations superficielles

Ces formations nous intéressent particulièrement pour la pédogenèse des sols de la forêt.

**Les argiles rouges** riches en cristaux de quartz, dépôts de cendres altérées en provenance des volcans des Pitons du Carbet. Leur épaisseur est généralement inférieure à un mètre. On les reconnaît à leur quartz certains ayant des formes bipyramidées parfaites.

**"Tufs" jaunâtres.** Au-dessus de cette formation s'étalent des tufs jaunâtres péleens qui couvrent pratiquement toute la zone centrale de l'île. Ces tufs reposent sous le sol actuel sur toutes les formations géologiques portées sur la carte. L'abondance et l'épaisseur croissent au fur et à mesure que l'on se rapproche du volcan. Ce sont des bancs jaunâtres à brunâtres plus ou moins lités à petites tâches blanches. L'épaisseur cumulée de ces dépôts cendreux varie de un mètre à sept-huit mètres vers le volcan.

Des remaniements dus essentiellement à l'érosion, aux glissements, ont perturbé l'ordonnement primitif. La topographie

prend ici toute son importance : versant sous le vent (pluie) ou pas, pente forte ou faible, rapidité de conquête de la végétation...

On rencontrera donc des profils où :

- les tufs jaunâtres sont absents (érosion)... Le sol se développe sur les argiles rouges ou autres matériaux (ponces...),
- tufs et argiles rouges sont absents... Le sol se développe sur divers autres matériaux,
- mélange de tufs et argiles sur loupe de glissement ou colluvium...



La Montagne Pelée, vue de l'Anse Turin.

## DIVERSITÉ DES SOLS, REFLET DES CLIMATS ET DES ROCHES

Pour simplifier à l'extrême, nous regrouperons les sols en trois grandes catégories :

- les vertisols,
- les andosols,
- les sols ferrugineux et ferrallitiques.

### Vertisols

Sols intrazonaux caractérisés par l'importance de l'argile de type Montmorillonite et un pédoclimat très contrasté à saison sèche marquée. Ils se trouvent essentiellement dans la partie Sud de l'île. Ils se gorgent d'eau en saison humide et présentent en saison sèche d'importantes fentes de retrait. C'est la forêt sèche et la savane arbustive qui se développe.

### Andosols

Représentent la grande majorité des sols de la forêt humide.

**L'andosolisation** se caractérise par une altération très particulière des roches volcaniques qui libère l'alumine sous forme de gels amorphes (allophanes) qui immobilisent les composés organiques en donnant des complexes alumine-humus très stables.

En altitude au-dessus de la limite des forêts ou dans les pentes fortes on peut trouver des ranker andiques.

En montagne humide on distinguera deux types d'andosols : les *andosols humiques non différenciés*, sans horizon (B) et les *andosols différenciés*, à horizon (B) brun ou ocre.

En plaine, en climat humide mais à phases sèches se forment des andosols ferrallitiques.

Les andosols sont des sols profonds, aérés, porosité et perméabilité très élevées, à forte capacité de rétention en eau.

### Sols ferrugineux et ferrallitiques

**Sols ferrugineux** : abondance des oxydes de fer cristallisés (goëthite : ocre, hématite : rouge), minéraux primaires incomplètement altérés, argile type kaolinite.

– persistance de minéraux primaires et d'argile Montmorillonite : **sols ferrugineux tropicaux**,

– altération complète des minéraux primaires au sommet du profil : **ferrisols**.

**Sols ferrallitiques** : altération complète des minéraux primaires (sauf quartz) ; argiles exclusives : kaolinite et halloysite, goëthite (hématite) et gibbsite. Si la kaolinite est dominante : **sols ferrallitiques**, si la gibbsite et la goëthite dominent : **ferrallites**.

Les sols ferrugineux et ferrisols sont caractéristiques de la forêt claire et des savanes.

Il existe en Martinique une très grande diversité de sols due aux différents matériaux parentaux, aux différentes zones bioclimatiques, à l'action de l'homme (défrichage, mise en culture, érosion).



Revégétalisation d'une carrière à Fond Canonville.

# LE POIDS DE L'HISTOIRE

## Du pillage à la protection, 300 ans de lutte

par Noël FAVIER et Frédéric MORTIER

**L**a surface de l'île est faible, sa population croît de façon exponentielle depuis la colonisation. Son développement s'est fait au détriment du manteau forestier. L'exploitation minière des forêts à des fins mercantiles (exportation de bois précieux, bois de construction, bois de marine, bois de feu), est systématique dès 1620. Les grands défrichements débutent en 1635. En 1665, "les gros gommiers ont déjà disparus", en 1702, défense est faite par le Roi Louis XIV d'abattre "le dur bois de Gaïac". Suivons la chronologie des faits.

**1620.** Début du commerce de bois précieux issu de l'exploitation d'essences locales : Gommiers, Magnolia, Lauriers, Acajou blanc, Gaïac.

**1635-1685.** Grands défrichements suite à l'installation des colons.

**1665.** Les gros gommiers ont déjà disparu.

**1685.** Défense est faite de chasser le cochon marron en voie de disparition.

**1685.** Début des défrichements à l'intérieur des terres par les petits cultivateurs.

**1701.** Défense est faite par le Roi Louis XIV "d'abattre le dur bois de Gaïac" (4 Juillet).

**1852.** Arrêté du Gouverneur confiant la surveillance des Eaux et Forêts de la Colonie au service des Ponts et Chaussées (17 Juillet).

**1869.** Le Conseil Général est saisi d'un projet de décret contenant des dispositions calquées sur celles du code forestier métropolitain avec comme prérogatives : délimitation, aménagement, exploitation des forêts et répression.

**1873.** Décret du Président de la République promulgué à la Martinique (10 Avril) par arrêté du Gouverneur rendant applicable à la Martinique la loi du 14 Février 1872 relative au régime forestier de l'île de la Réunion. Cette loi donne pouvoir au Conseil Général de déterminer le régime des Eaux et Forêts de la Colonie.

**1875.** Séance du Conseil Général où le Directeur de l'Intérieur propose de confier à une mission forestière venant de métropole, une étude préliminaire de règlement forestier de la Martinique. Il demande un crédit de 20.000 F., refusé, sous prétexte qu'il s'agit de créer des emplois publics nouveaux.

**1894.** Délibération du Conseil Municipal de Fort-de-France qui émet le vœu de voir le Conseil Général prendre en considéra-

tion la nécessité d'un règlement du régime des Eaux et Forêts à la Martinique.

**1894.** Séance du Conseil Général du 27 Novembre, la majorité des membres reconnaissent l'utilité de prendre des mesures et nomme une commission coloniale sur les problèmes des Eaux et Forêts. La commission se compose d'un Conseiller à la Cour d'Appel, du Président de la Cour d'Appel, du Président du Tribunal, de trois Conseillers Généraux, des Chefs du service du Domaine et des Ponts et Chaussées.

**1897.** Le Conseil Général invite l'Administration à présenter un projet dans les plus brefs délais, en donnant mandat à la commission coloniale, en vue d'établir un rapport sur les moyens d'empêcher le déboisement et de favoriser le reboisement (14 Décembre).

**1898.** Le Conseil Général rejette un crédit de 20.000 F. demandé par l'Administration pour frais d'étude et d'organisation d'un régime forestier et émet le vœu que ce soit l'Administration qui fasse fonctionner la commission coloniale.

**1899.** Le rapport de la commission n'est toujours pas paru malgré la demande expresse du Conseil Général (22 Novembre).

**1900.** Le crédit est ramené à 15.000 F. pour l'Exercice 1901.

**1901.** Mission de l'Inspecteur des Eaux et Forêts Lasaulce. Son rapport met en évidence la situation grave de la forêt du Domaine Coloniale par une absence totale de gestion et de surveillance. Sa mission est la conséquence de défrichements intensifs de la forêt qui provoquent d'importants phénomènes d'érosion observés et l'absence de régulation du régime des eaux durement constatée à Fort-de-France durant la saison des pluies. Il signale d'autres phénomènes : squatterisation, défrichement, exploitation sauvage de bois d'œuvre, gâchis de bois, glissement de terrain après coupe rase. *"Nous sommes en présence d'un mal immense qui prendra bientôt de telles proportions qu'on pourra le considérer comme un malheur public, (...) la propriété privée s'étend au dépend de la forêt coloniale, sur ces zones elle est entièrement ruinée, il ne reste pour ainsi dire plus de bois"*. Il estime à 400 hectares par an la surface défrichée sur l'île y compris à l'intérieur des limites coloniales. Lasaulce parle d'exploitation *"jusqu'au plus profond de la forêt des Pitons du Carbet"*.

**1903.** Suite du rapport de mission de l'Inspecteur des Eaux et Forêts Lasaulce, création du service forestier : huit Gardes et un Brigadier rattachés au Directeur des Ponts et Chaussées (dissout en 1909).

**1905.** Pour faire face à la reconstitution du massif exploité par place, on choisit une espèce introduite vers 1747 en parc, et dont la croissance est jugée rapide dans le jardin des plantes de Saint-Pierre : l'Acajou du Honduras ou Mahogany grande feuille (*Swietenia macrophylla*). Les arbres produisent rapidement des produits de taille intéressante, ce qui encouragea le service forestier nouvellement réorganisé en 1922 à multiplier les tentatives de reboisement dans les zones les plus dégradées. La méthode employée connue sous le nom de "Taungya system" consistait à donner à un agriculteur 0,25 à 0,5 ha de forêt qu'il devait exploiter en laissant les réserves marquées, planter des mahoganys après avoir extrait les souches, et il était autorisé à cultiver le sol durant deux ans.

**1911.** Deuxième service forestier sous l'autorité du Directeur de l'Agriculture.

**1922.** Loi votée au Parlement le 16 Mars qui donne un véritable Code forestier applicable dans les Antilles françaises.

**1923.** Début de carrière de Monsieur Ernest Marie, Garde Forestier au Triage de Rabuchon, il terminera en 1961 au grade d'Ingénieur des Travaux. Il est considéré comme le véritable créateur du service forestier de Martinique. 115 hectares de peuplements dispersés furent créés entre 1924 et 1940, puis 175 hectares entre 1941 et 1945 suite au défrichage pour les cultures vivrières rendues nécessaires par le blocus de l'île pendant la seconde guerre mondiale. Pour le gros travail que la technique nécessitait et le faible rendement de la culture, la méthode fut abandonnée.

**1932.** Kervegand propose une exploitation rationnelle de la forêt naturelle sous forme de futaie jardinée et plantation dans les trouées et les savanes. *"Dans leur état actuel nos forêts sont sérieusement endommagées (...), elles sont irrégulières, clairsemées, les essences de valeur sont dominées par les essences de qualité inférieure et le couvert interrompu par des trouées et des savanes buissonnantes"*. Plusieurs Martiniquais très âgés nous ont rapporté qu'ils avaient vu élaguer les Mahoganys en plantation avec des échafaudages de bambou !

En pratique, le rôle des forestiers se cantonnait essentiellement à de la surveillance. Le contexte de l'époque rendait quasi impossible toute coupe en forêt et les importateurs de bois exerçaient des pressions auprès des personnalités politiques afin que la Martinique ne mette pas sa production locale sur le marché. Les premières exploitations de Mahoganys débutent en 1939 et vont se développer dans le contexte de l'économie de guerre qui nécessite la production locale de charbon de bois, de bois d'œuvre et le développement de cultures vivrières en partie prises sur les terrains forestiers mais qui à terme devaient être reboisés.

La voie de l'exploitation et de la gestion des forêts est ouverte, nous sommes en 1940.

**1933.** Commencement des opérations de délimitation du domaine forestier par Sobesky (fin des opérations, 1945).

**1941.** Publication du plan d'aménagement et d'exploitation rationnelle de la forêt martiniquaise, Stehle propose les directives suivantes :

- études préliminaires à l'aménagement : détermination et croissance des espèces, volume ligneux,
- un classement des peuplements selon le degré d'anthropisation,

– l'établissement d'un zonage : 1 forêt de rapport, 2 mise en défend, 3 réserves forestières, 4 pépinières, 5 concessions, 6 sites de recherche,

– l'établissement d'un parcellaire et d'un réseau de desserte.

**1946-1947.** Départementalisation : le Code forestier métropolitain s'applique au Département, premier reboisement, arrêt des défrichements anarchiques.

**1946.** Un programme important de grands travaux lancé prolonge l'exploitation active de la forêt jusqu'en 1950 car la demande en bois est forte. La population a pris conscience que le Mahogany est un bois de haute valeur, vendu 100 F/m<sup>3</sup> en 1940, il atteint 8.000 F/m<sup>3</sup> en 1950.

**1948.** Les biens coloniaux deviennent propriété du Département mais l'Etat y exerce un droit d'usage tant qu'il y trouvera un intérêt.

**1950.** Création du premier service départemental (Inspection des Eaux et Forêts), rattaché à Basse-Terre.

**1953.** Publication de la Monographie sur les forêts de la Martinique et des directives d'aménagement par Monsieur Chapuis, réalise une synthèse sur la genèse des forêts et du Mahogany en Martinique. Se basant sur les travaux de Lasaulce, Stehle, Huguet et Marie, il préconise des règles d'aménagement et de gestion sylvicole. Il admet entre autre la pratique d'un Taungya system, avec exploitation des bois (300-500 stères) par le cessionnaire (charbon de bois), puis plantation de Mahogany à 4 x 4 m et 2 x 2 m et culture de légumes intercalaires durant deux ans. Il propose deux autres modèles en terrain nu : en bananeraie et en mélange avec du *Gliricidia* (croissance très rapide) afin que la première éclaircie soit commercialisable et qu'elle extrait le couvert qui domine le Mahogany.

Les essences secondaires préconisées sont des espèces locales : Courbaril, Poirier, Bois blanc, Lauriers, Bois rivière, Bois côte, Gommier blanc et Laurier rose montagne (*Podocarpus*).

Du travail de Chapuis seront tirées les directives d'aménagement pour l'Inspection Martinique de 1958 à 1959.

**1964.** Genty, par l'instruction générale du 23 Mars fixe les règlements des travaux à exécuter dans les peuplements de Mahogany : extractions des arbres abris, éclaircies à rotation de cinq ans à partir de dix ans, âge d'exploitabilité fixé à cinquante ans. Une série de reboisement est créée.

**1965.** Mise en place d'une Direction Régionale à la création de l'Office National des Forêts.

**1967.** De Boxtel fixe les modalités d'aménagement des plantations et de leur extension. La technique est celle de la coupe rase inspiré du *Taungya system* mais sur de plus grandes surfaces coupées à blanc étoc. Objectif : transformer 5.275 hectares dont effectivement 4.350 hectares à planter en cinquante ans (âge d'exploitabilité), soit 87 hectares à réaliser annuellement. Surface unitaire de la parcelle : 3 à 10 hectares, les parcelles sont regroupées en série et les séries en région.

**1974-1975.** Inventaire statistique de la forêt.

**1976.** Le 28 Juillet le Conseil Général donne un avis favorable au Plan d'aménagement.

**1980.** Une circulaire ministérielle prévoit la soumission au Régime forestier de certaines zones littorales (ex-cinquante pas géométriques) qui vont être gérées par l'ONF.

# LA FORÊT DOMANIALE LITTORALE

Ou 50 pas géométriques, domaine privé de l'Etat

par Noël FAVIER et Georges CHOMETTE

**D**ans le département de la Martinique, la zone dite des "50 pas géométriques", consiste en une bande de terrain de largeur constante, soit 81 m 20, juxtaposée au rivage de la mer sur tout le pourtour du littoral de l'île ainsi que des îlets ou îlots. Cette zone a donc pour limite, à l'extérieur le domaine public maritime, (limite des plus hautes marées), et à l'intérieur la propriété privée.

Actuellement, elle a perdu son appellation "**50 pas géométriques**" et se trouve partagée en trois classifications :

**1°. La forêt Domaniale Littorale, domaine privé** de l'Etat, couvre 2.044 ha 43 a 40 ca, soit 257 kilomètres de côte, ce qui représente 65 % du littoral. Elle est affectée au Ministère de l'Agriculture, soumise au Régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts en application du Code forestier qui la rend inaliénable et imprescriptible, elle est principalement composée d'espaces naturels et forestiers.

**2°. Les propriétés privées**, environ 475 ha, dont l'origine remonte à la période durant laquelle les 50 pas géométriques étaient cessibles soit toutes les zones dont les titres de propriété antérieurs au décret n° 55-885 du 30 Juin 1955 ont été reconnus valables par la commission de vérification des titres instituée par ledit décret dans son article 10. Sur 273 personnes qui ont déposé leurs titres de propriété, seuls 51 d'entre eux les ont vu valider.

**3°. Le reste du littoral** porte l'appellation "**Domaine Public Maritime**"; domaine public de l'Etat. Cette appellation qui désignait auparavant la mer, la zone de laisse des marées et la mangrove, s'est étendue à l'ensemble de cette partie des 50 pas géométriques. La gestion de cet espace en grande partie urbanisé est confiée à la Direction Départementale de l'Équipement.

Par ailleurs il existe entre les 50 pas et la mer une étendue inondable, boisée ou non, constituée principalement par un peuplement de Mangles que l'on appelle Mangrove. Elle fait partie aussi



La Caravelle.



du **Domaine Public Maritime**. Les fonds sont gérés par les services de la Direction Départementale de l'Équipement tandis que l'Office National des Forêts gère le peuplement. Sa protection est de la plus haute importance en raison de son rôle et intérêt écologique.

## RAPPEL HISTORIQUE

Depuis le début de la colonisation, les "50 pas du roi", ou 50 pas géométriques, bande de 81,20 m de large, appartenaient au Domaine de la couronne, puis au Domaine Public de l'Etat et étaient inaliénables et imprescriptibles. Ils n'ont fait l'objet que d'autorisation d'établissement à titre précaire sous condition de déguerpir à la première réquisition de l'autorité.

Le décret du 21 Mars 1882, et son décret d'application à la Martinique en date du 4 Juin 1887, prévoient que les détenteurs de terrains bâtis situés dans la limite des agglomérations pourraient acquérir les dit terrains sous certaines conditions.

Le décret du 30 Juin 1955 fait passer les 50 pas géométriques du domaine public de l'Etat au domaine privé de l'Etat. Ils deviennent donc aliénables et prescriptibles. Une commission de vérification des titres est créée pour déterminer les droits des bénéficiaires de titres de propriété ou de promesses de vente délivrés antérieurement à cet arrêté.

La loi sur le littoral du 3 Janvier 1986, en son article L.87 et dans son Décret d'application du 13 Octobre 1989, reclasse les 50 pas géométriques dans le domaine public maritime. Ce déclassement ne s'applique pas aux propriétés des personnes publiques ou privées... pas plus qu'aux terrains domaniaux gérés par l'Office National des Forêts, elle a néanmoins vocation comme toute forêt domaniale à être ouverte au public.

# L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

## Outil indispensable du gestionnaire

par François CAILMAIL et Noël FAVIER

**P**OURQUOI UN AMÉNAGEMENT FORESTIER ?  
La forêt est un milieu fragile en constante évolution sous l'influence de divers facteurs : climatiques, pédologiques, biotiques, socio-économiques... En raison de la complexité et diversité du milieu forestier et surtout de la longueur des cycles végétatifs, il est indispensable d'inscrire la gestion dans le long terme.

Ainsi est née la notion d'aménagement forestier. Aménager une forêt consiste donc à :

- **Analyser l'existant** pour une étude approfondie du milieu naturel et socio-économique.
- **Elaborer des synthèses.**
- Et enfin **fixer des objectifs** ainsi que leur traduction à moyen terme en interventions précises (coupes, travaux...).

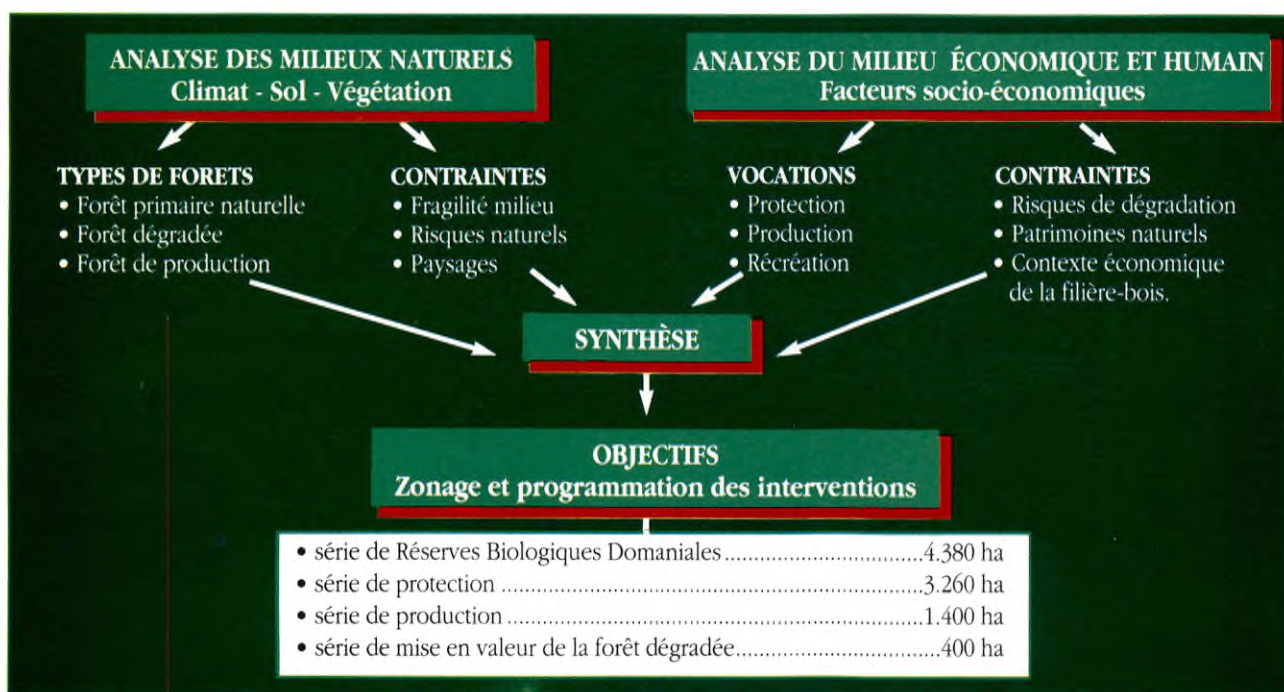
Ce long travail se traduit par un document important qui sert de guide ou de plan de gestion au forestier pour des périodes allant de 10 à 25 ans.

### L'EXEMPLE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DÉPARTEMENTALO-DOMANIALE DE LA MONTAGNE PELÉE ET DES PITONS DU CARBET (9.440 ha)

Le schéma simplifié qui figure ci-dessous a conduit à retenir quatre séries ayant des objectifs précis à long terme :

1. Série de Réserves Biologiques Domaniales : réserve intégrale qui exclue toute intervention humaine susceptible de modifier la composition et la structure des peuplements. Un comité scientifique et technique assurera leur gestion.
  2. Série de Protection physique des sols et des paysages : couverture forestière permanente, pas de travaux forestiers ni de génie civil.
  3. Série de production : représente 1/10<sup>ème</sup> de la surface, production de bois d'œuvre de qualité, Mahogany, Courbaril, Laurier..., elle peut fournir de 6 à 7.000 m<sup>3</sup>/an.
  4. Série de mise en valeur de la forêt dégradée : transformation et enrichissement de peuplements très dégradés (250 ha sur 400) par introduction d'espèces indigènes et exotiques.
- Enfin a été prévu sur l'ensemble du massif, l'accueil du public sous différentes formes : récréation, information et éducation.

Ainsi par la prise en compte de l'espace, du temps, mais aussi de l'environnement global, l'aménagement permet au forestier de travailler au profit des générations futures.





# LE MAHOGANY

## Un patrimoine qui se cultive

par Michel VENNETIER

**D**e l'avis de tous les spécialistes qui ont visité la Martinique, notre île possède les plus beaux peuplements de Mahogany de la Caraïbe.

Le bois de cet arbre majestueux, de la famille des Acajous, a depuis longtemps séduit les hommes : beau, facile à travailler et à sécher, souple et solide, peu sensible aux pourritures et aux insectes, c'est l'un des bois les plus recherchés au monde.

Alors que les réserves d'Acajous s'épuisent rapidement dans la plupart des forêts tropicales, surexploitées, la Martinique possède un trésor au fond de sa forêt.

### DEUX ESPÈCES POUR UN MÊME NOM

#### • Le Mahogany à petites feuilles (*Swietenia mahogany*)

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, la Martinique connaissait cette espèce robuste originaire d'Espagne.

Arbre de forêt sèche, planté d'abord en ornement autour des habitations, il s'est répandu dans les forêts dégradées du Sud de l'île où il s'est naturalisé. Malgré son bois extraordinaire, il pousse trop lentement pour être utilisé dans les reboisements.

#### • Le Mahogany à grande feuilles (*Swietenia macrophylla*)

Lorsqu'il a fallu régénérer et enrichir les forêts dégradées du Nord de l'île, c'est vers lui que se sont tournés les forestiers. Très proche de l'espèce précédente, avec laquelle il s'hybride spontanément et facilement, il a l'avantage d'être facile à élever en pépinière et à planter, et sa croissance est rapide. Il s'en distingue par ses feuilles et ses fruits beaucoup plus grands, son tronc plus droit et moins branchu.

### L'HÉRITAGE DU PASSÉ

Les peuplements de Mahogany sont remarquables en Martinique, pour deux raisons :

- la richesse des sols volcaniques jeunes, qui lui conviennent parfaitement,
- le travail patient de plusieurs générations de forestiers qui, depuis 70 ans plantent, soignent, cultivent, protègent et étudient ces peuplements.

Car pour obtenir les futaies élancées que l'on peut admirer à Cœur Bouliki par exemple, de nombreuses mises au point ont été nécessaires.

### DES BASES SCIENTIFIQUES



La gestion des peuplements se fait sur des bases scientifiques solides.

Partant de 1.600 plants/ha, on aboutit vers cinquante ans après quelques coupes d'éclaircie, à 150 arbres/ha à exploiter. Des normes de travaux précisent, en fonction de la fertilité du sol, le nombre d'arbres à enlever à chaque coupe et les dates de celle-ci.

L'accroissement des arbres et le volume exploitable à chaque âge est donné par des tables de production, qui permettent de planifier les volumes mis en vente chaque année.

D'excellents résultats ont été obtenus jusqu'à présent, mais l'accroissement du coût des travaux et les attaques répétées d'un parasite, le "borer" (ou mineuse des pousses), ont imposé l'étude de nouvelles méthodes de sylviculture.

### UN PATRIMOINE A ENRICHIR

Bien que le Mahogany n'ait aucun effet néfaste sur le sol, il était souhaitable de diversifier les espèces utilisées en reboisement. Après des années de recherche et d'essais, on a pu maîtriser la production et la plantation de plusieurs espèces autochtones de grande valeur, ainsi que de quelques autres espèces introduites.

On commence ainsi à planter des mélanges de deux à quatre espèces où le Mahogany a sa place en proportions variables. Ces nouvelles méthodes sylvicoles font aussi une place importante à la végétation naturelle, alliant une forte production de bois précieux à la conservation de la biodiversité.

Dans l'avenir, les surfaces plantées devraient s'accroître de quelques centaines d'hectares, apportant à l'économie locale une matière première renouvelable de grande qualité.

# SAUVETAGE DES ESPÈCES MENACÉES

## Un pari écologique et économique

par Michel VENNETIER

**P**endant près de trois siècles, le défrichement des zones basses pour l'agriculture et l'exploitation incontrôlée des bois ont contribué à l'appauvrissement de la forêt martiniquaise. Recherchés jadis jusqu'au plus profond des vallées, les arbres précieux sont au bord de l'extinction ; certains comme le Poirier jaune (*Tabebuia chrysantha*) ou le Chêne d'Amérique (*Catalpa longissima*) ont été coupés jusqu'au dernier.



Plantation Bois d'Inde,  
Petite Versailles, Sainte-Anne.

D'autres espèces moins recherchées mais tout aussi importantes dans l'écosystème, ont disparu parce qu'elles ne trouvaient plus les conditions favorables à leur reproduction. De nos jours, l'urbanisation sauvage empiète sur les derniers sanctuaires des forêts sèches et mésophiles.

Avec les espèces végétales, c'est aussi le cortège des animaux de l'écosystème qui disparaît.

l'Acajou rouge (*Cedrella odorata*), le Cyp ou bois de rose (*Cordia alliodora*), le Courbaril (*Hymenaea courbaril*), etc.

### SAUVER LE PATRIMOINE GÉNÉTIQUE

Pour sauver les espèces menacées, trois mesures s'imposent :

- protéger (ou reconstituer si nécessaire sur des surfaces suffisantes), le milieu naturel où elles vivent, car c'est là qu'elles ont le plus de chance de se reproduire,
- multiplier les plus rares, par tous les moyens : graines, boutures, greffes...

Depuis 1987, vingt espèces parmi les plus menacées ont été ainsi multipliées par la cellule de Recherche forestière (structure créée par le Conseil Régional et l'ONF), puis plantées dans des sites variés pour assurer leur avenir et leur dissémination future : par exemple le Gaiac, l'Acomat (*Sideroxylon foetidissimum*), le Génipa (*Genipa americana*), le Bois noyer (*Zanthoxylum flavum*), le Z'yeux à crabe (*Cupania americana*), l'Olivier (*Buchenaivia tetraphylla*), etc.

• Sauver et améliorer leur patrimoine génétique : pour éviter la consanguinité, il est nécessaire de regrouper dans les plantations conservatoires des descendants du plus grand nombre possible d'individus par espèce.



*Tabebuia pallida*.

Pour le Poirier, une sélection sur sept îles de la Caraïbe n'a permis de trouver que cent arbres de très belle forme. Grâce aux techniques de greffage, on a pu réunir ces arbres exceptionnels dans des parcs à clone puis les multiplier par bouturage.

Des parcelles conservatoires fourniront les graines de haute qualité génétique pour les futurs reboisements. Pour d'autres espèces, comme l'Acajou rouge, le Bois de rose ou le Courbaril, des graines provenant des meilleurs peuplements de Guyane et d'Amérique centrale ont été importées pour renouveler leur patrimoine génétique.

En plus de ces aspects écologiques, le sauvetage génétique de certaines espèces permet leur utilisation en reboisement, la mise en valeur de sites dégradés jusque là improductifs, et la production de bois précieux nécessaire à l'ébénisterie et à l'artisanat local.

Ses retombées économiques sont donc importantes.

# LES ARBRES

Des êtres vivants qui se nourrissent de lumière et d'eau

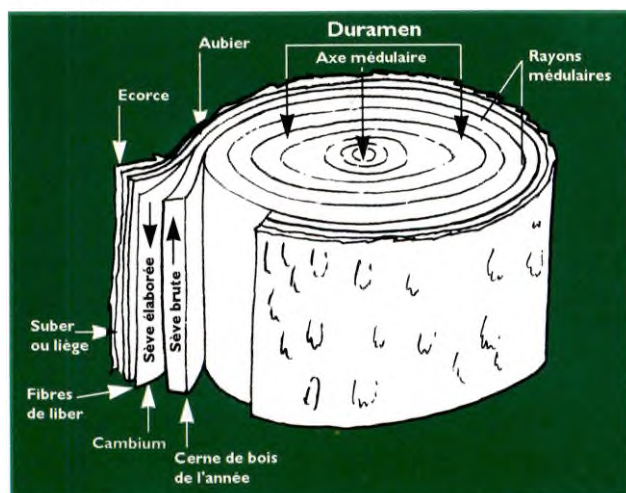
par Gilbert BLANC

**L**es arbres, grands végétaux vivaces ligneux fixés en terre par les ramifications de leurs racines, présentent dans leurs parties aériennes un tronc qui se ramifie en branches et rameaux qui supportent les feuilles, les fleurs, les fruits, et constituent ainsi le houppier.

Le houppier est à la fois le poumon et le ventre de l'arbre. C'est en effet au niveau des feuilles que s'effectue les échanges gazeux de la respiration (absorption d'oxygène et rejet de gaz carbonique) et la photosynthèse (activation chimio-électrique de la chlorophylle en présence de lumière qui aboutit à la formation de sucres nourriciers et d'oxygène à partir du gaz carbonique et de l'eau).

Les racines ont également un rôle nutritif. Elles absorbent l'eau et les sels minéraux nécessaires à l'alimentation de la plante. Chez les arbres les racines sont souvent aidées dans ce rôle par le mycélium de champignons associés (mycorhizes).

L'eau absorbée par les racines circule dans les canaux du bois : c'est la sève brute (eau plus sels minéraux). Des pressions de plusieurs atmosphères permettent son élévation de plusieurs dizaines de mètres jusqu'à la cime. Les forces considérables à l'origine de cette ascension de la sève, ne sont encore qu'en partie expliquées.



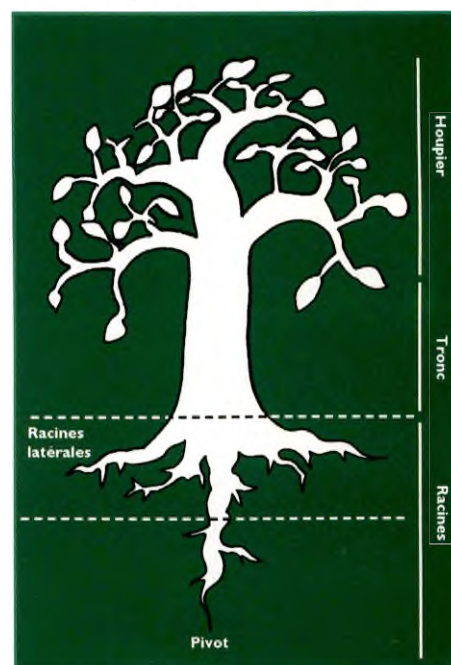
Au niveau des feuilles, et grâce au soleil, la sève brute cède ses éléments minéraux et se charge d'éléments organiques (sucre, etc.) dont une grande partie sera transformée en cellulose et lignine pour former le bois. Elle devient alors sève élaborée qui

circule par gravité et osmose vers la partie inférieure de l'arbre dans les fibres intermédiaires de l'écorce (liber).

Chaque saison, une couche de fibres ligneuses se forme à partir des cellules de la partie interne de l'écorce appelée cambium ou assise cambiale, il en résulte la formation d'un cerne de croissance du bois et l'élargissement du tronc. Les fibres ligneuses les plus vieilles perdent leur capacité conductrice, meurent, et se remplissent de tannins. Elles forment le bois de cœur ou duramen. Celles des cernes les plus récents, donc les plus extérieurs, où circule la sève élaborée, sont vivantes, et forment l'aubier. Ainsi l'arbre se constitue donc, année après année, par l'accumulation des cernes de croissance du bois, à l'instar des coraux qui chaque année élaborent une nouvelle couche de calcaire sur celle de l'année précédente.

Les ancêtres des arbres contemporains sont les végétaux arborescents des forêts de l'âge carbonifère (il y a 345 millions d'années). En Martinique la Fougère arborescente et le *Podocarpus* (Laurier rose montagne) sont des vestiges vivants de cette flore archaïque.

Au cours des temps, de nouveaux types d'arbres sont apparus et se sont adaptés à la multiplicité des conditions de vie sur la terre. De là, résulte la grande diversité des formes et des espèces d'arbres par le monde, et plus particulièrement dans les forêts tropicales (le nombre des espèces ou essences qui compose les forêts martiniquaises est de l'ordre de 370 environ, alors que celui des essences qui compose les forêts en Europe n'est que de l'ordre de plusieurs dizaines (50 espèces environ sur le territoire métropolitain de la France)).



# LA FORÊT MARTINICAISE ET SA DYNAMIQUE

par J.P. FIARD

Pour plus de détails, consulter : J.-P. Fiard, *Les forêts du Nord-Ouest de la Montagne Pelée, Martinique* :  
Thèse Université Antilles-Guyane, Pointe-à-Pitre, 1993, 560 p.

Une forêt est, comme on sait, une formation végétale fermée où dominent les arbres. Bien que montrant, à l'échelle du temps humain, une apparente stabilité, la forêt est sujette, localement et globalement, à d'incessants changements dont l'ensemble constitue la dynamique forestière. Par souci de simplification on analysera successivement la dynamique de la forêt secondaire, puis celle de la forêt stabilisée ou climacique, les processus sylvigénétiques n'étant pas exactement les mêmes dans les deux cas.



Chataignier Petit-Coco.

La **forêt secondaire** est une formation boisée non stabilisée résultant de la *régression complète de l'architecture et de la composition floristique de la forêt en équilibre dynamique ou climacique*, ou de la *reconstitution, à partir d'une végétation herbacée ou arbustive, d'un couvert arboré en évolution*.

L'ensemble des étapes par lesquelles la forêt passe du stade pionnier à un état d'équilibre dynamique ou climax, constitue la succession. Chaque étape dynamique de la succession est caractérisée par des *groupements arborés spécifiques* qui se succèdent dans le temps en chaque lieu déterminé.

Le **stade pionnier** est constitué par des espèces de pleine lumière à croissance rapide, bois légers et durée de vie brève (30 - 40 ans), dont les diaspores (les organes végétaux assurant la dissémination, donc les fruits, ou leur contenu, les semences), petites et légères, sont généralement disséminées par le vent et possèdent, de ce fait, un très grand rayon de dispersion.

Le **stade postpionnier** est caractérisé par des espèces de semi-ombre à bois généralement mi-durs et s'installant sous le couvert des espèces pionnières.

La forêt "sèche", qu'il vaut mieux appeler *forêt tropicale semi-décidue*, est dominée, dans son stade pionnier, par des espèces comme le Gommier rouge : *Bursera simaruba*, le "Poirier" : *Tabebuia heterophylla*, ou par de petits arbres comme le Campêche : *Haematoxylon campechianum* et divers acacias : *Acacia tortuosa*, *Acacia nilotica*, etc.

Le stade postpionnier ou secondaire évolué est représenté par les Bois-Rouges : *Coccoloba swartzii*, Mapous : *Pisonia fragrans*, Bois-Savonnettes : *Lonchocarpus violaceus*, pour citer les espèces les plus communes et les plus fréquentes.

La forêt *mésophile ou sempervirente saisonnière tropicale* type est caractérisée, dans son stade pionnier arboré, par le Bois-canon : *Cecropia schreberiana* ; le Bois-flot : *Ochroma pyramidale*, espèces à croissance rapide et vie brève, par des Mélastomacées héliophiles comme le Bois-cendre : *Tetrazygia discolor*, par des Euphorbiacées de pleine et semi-lumière comme le Bois-la-glué : *Sapium caribaeum*.

Le stade postpionnier est principalement représenté par le groupement suivant à Pois doux blanc : *Inga laurina* ; Laurier-cannelle : *Cinnamomum elongatum* ; Bois blanc : *Simarouba amara* et Mahot-piment : *Daphnopsis americana*. Ce groupement caractérise les forêts sempervirentes saisonnières tropicales (mésophiles) secondaires des hauteurs de l'Anse Couleuvre, du Saint-Esprit (Morne Monésie), du Carbet (Petit Morne ou Piton Marin).

Enfin, la forêt *hygrophile* ou *ombrophile tropicale submontagnarde* est dominée, dans son stade pionnier, par les Bois flots : *Ochroma pyramidale* ; les Bois canon : *Cecropia schreberiana*, les Bois-la glue : *Sapium caribaeum*, et dans son stade post-pionnier par les Bois-rivière : *Chimarrhis cymosa* ; divers "Lauriers" de semi-lumière comme le Laurier gombo : *Ocotea dominicana*, le Bois doix, Bois chypre : *Ocotea membranacea* ; le Mahot à grandes feuilles, Mahot bré : *Cordia sulcata*, très commun dans ce type forestier et ce stade de succession, notamment en stations rivulaires.

La **forêt stabilisée ou climacique** est une formation végétale boisée en équilibre dynamique avec le milieu (climat et sol). Son architecture et sa composition floristique sont relativement immuables et très *largement dominées par des espèces d'ombre à croissance lente, longévité élevée, bois denses et durs, diaspores le plus souvent lourdes et à faible rayon de dispersion.*



Acomat.

Le *climax* de la forêt "sèche", en fait de la **forêt sempervirente saisonnière tropicale d'horizon inférieur** était probablement le groupement à Acomat franc : *Sideroxylon foetidissimum* ; Petit Boui : *Sideroxylon obovatum* ; Gaïac : *Guajacum officinale* ; Bois-de-fer blanc : *Krugiodendron ferreum* ; Palmier à balais : *Coccolobus barbadensis*. Ce groupement de stade climax était donc à *dominance d'espèces sempervirentes, ce qui n'est plus le cas des formations régressives à "Poiriers" et Gommiers rouges qui lui ont succédé.* Des îlots incomplets de cette formation subsistent à la Caravelle, au Morne Caritan et au Morne Joli Cœur.

La **forêt sempervirente saisonnière tropicale climacique** type de la Martinique était dominée par le groupement à Balata : *Manilkara bidentata* ; Caconnier rouge : *Ormosia monosperma* ; Bois de l'ail : *Cassipouera guianensis* ; Bois à pian : *Licaria sericea*, passant graduellement en horizon supérieur de ce type forestier, à un groupement dominé par les Angelins : *Andira inermis* et les Galbas : *Calophyllum calaba*.



Acomat.

Enfin, le *climax* de la **forêt ombrophile tropicale submontagnarde** (hygrophile) est le mieux connu, la Martinique possédant plusieurs belles reliques de ce type forestier. Il s'agit d'une formation à Gommier blanc : *Dacryodes excelsa* ; Châtaignier à petites feuilles : *Sloanea massoni* ; Bois-côte : *Tapura latifolia* ; Bois-pin ou Magnolia : *Talauma dodecapetala*.



Maclura Tinctorta, Mûrier pays.

Tels sont, extrêmement schématisés, les principaux groupements forestiers secondaires et climaciques de la Martinique. Cette île, pour chaque type forestier, possède de fort belles reliques dont beaucoup, malheureusement (nous pensons en particulier aux reliques si riches du Morne Gardier et du Morne du Riz au-dessus du Diamant), ne font pas l'objet de mesures strictes de protection. Il est souhaitable que soit rapidement remédié à cette carence afin que les formations boisées de cette île puissent survivre indéfiniment dans toute la diversité de leurs stades dynamiques et de leurs types forestiers.

# LES RÉSERVES BIOLOGIQUES DOMANIALES

La garantie d'un patrimoine intact pour les générations futures

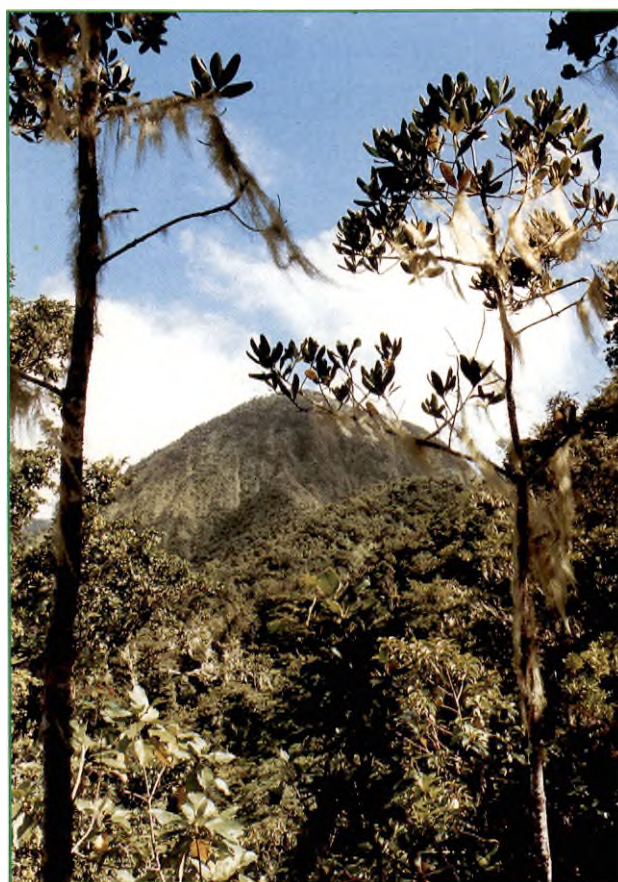
par Michel LAFARGE

L'objectif des Réserves Biologiques Domaniales (RBD), est une protection des sites forestiers présentant des intérêts biologiques ou écologiques remarquables. Ne sont donc regroupées au sein des RBD que des zones à valeur patrimoniale reconnue. Dans le cadre statutaire du décret du 25 Novembre 1977 et des conventions du 28 Juillet 1978 et 2 Février 1981, un projet de création de RBD a été mis en place à l'occasion de la rédaction de l'aménagement des forêts départementalo-domaniales des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée. Il a été choisi d'implanter trois réserves dans les régions naturelles suivantes :

- La RBD de la Montagne Pelée : 1.540 ha.
- La RBD des Pitons du Carbet : 1.330 ha.
- La RBD du Morne Jacob et de la Vallée du Lorrain : 1.510 ha.

Les secteurs à protéger ont été choisis en raison de leur intérêt dans des domaines aussi variés que :

- la variété et rareté de la flore,
- l'évolution des peuplements forestiers (forêt primaire),
- la faune,
- les paysages,
- la géologie,
- l'histoire.



Piton Lacroix.

Elles auront un régime de réserve intégrale qui **exclue toute intervention humaine susceptible de modifier la composition et la structure des peuplements.**

Un comité scientifique et technique de gestion créé pour proposer études, coopération et vulgarisation en matière d'écologie aura pour mission d'être le garant du suivi scientifique et technique des RBD. Il sera composé de personnalités issues des services de l'Etat, d'associations, de l'université, des collectivités locales. Dès à présent l'ONF, dans le cadre de l'aménagement, peut présenter un ensemble de projets susceptibles de fournir une première base de gestion au comité.

L'intérêt des RBD n'est pas négligeable car elles garantissent un haut niveau de protection, elles facilitent les connaissances scientifiques et la recherche.



Carouge, *Icterus bonana*.

# LES PÉPINIÈRES

## Le berceau des arbres

par Michel LAFARGE

**L'**Office National des Forêts est actuellement, en Martinique, le seul producteur des plants forestiers. Pour ce faire, l'établissement gère au 1<sup>er</sup> Janvier 1993 deux petites pépinières. L'une est située au lieu dit "La Donis" à Balata, en zone hygrophile, l'autre est sise sur le site de "Préfontaine" à Rivière-Pilote en zone mésophile. Elles assurent la production de 20.000 à 30.000 plants tant forestiers qu'ornementaux



Graines forestières.

Les uns sont destinés à :

- l'amélioration et le renouvellement des forêts martiniquaises,
- la reforestation et l'enrichissement de milieux fragiles,
- le reverdissement d'espaces dégradés,
- la sauvegarde d'espèces menacées.

Les autres concernent :

- l'amélioration des aménagements touristiques dans le cadre des travaux effectués par l'ONF,
- la fourniture de plants aux collectivités locales,
- la vente aux particuliers.

Dès 1994, seront regroupées ces deux unités devenues trop petites et obsolètes sur un site unique, celui du Lycée Agricole de Croix-Rivail. Cette solution doit permettre à l'ONF de diminuer ses coûts de production de plants par la mise en place de techniques modernes d'élevage et de moyens novateurs (production sous serres notamment). Elle permettra aussi de fournir tant à ses services qu'aux particuliers et collectivités, des plants de qualité améliorée.



Repiquage en sachets.

Par ailleurs, le choix du site permettra de former des étudiants aux techniques des pépinières forestières et peut-être de créer des vocations.

L'activité de la pépinière ne se limite pas à la seule culture de plants. La récolte de graines en forêt, parfois difficile en raison de la rareté des arbres "porte graine", la conservation des graines, la définition de technique de germination (souvent inconnue pour les espèces rares), la sélection génétique, l'utilisation de techniques modernes (boutures...) s'ajoutent à la production de plus de 350 espèces arborées et arbustives.



La Donis.

# LE BAMBOU

## La plante à tout faire

par Michel VENNETIER

**L**e bambou est omniprésent en Martinique. Élément marquant des campagnes humides, dominant de ses touffes puissantes les berges des rivières ou ombrageant les routes, il donne un cachet particulier et irremplaçable aux paysages de l'île.

Pourtant, il n'existait pas à l'état naturel. Introduit en 1747 pour fournir des tuteurs à l'agriculture, et pour ses pousses comestibles, il s'est rapidement répandu grâce à son extraordinaire facilité de bouturage. Un simple fragment de tige abandonné au sol prend racine et développe en quelques années une nouvelle touffe.

Le bambou occupe aujourd'hui plus de 3.000 hectares en Martinique, soit près de 3 % du territoire. Bien que plus abondant dans la moitié Nord, il s'est adapté partout. Exigeant en lumière, il n'a cependant pas réussi à envahir la forêt primaire dense et haute, où sa présence témoigne toujours d'une ancienne occupation humaine.

Son couvert dense, l'étalement des tiges qui se courbent avec le temps, la vigueur des pousses qui atteignent vingt mètres et plus en quelques semaines et son enracinement puissant, font du bambou un redoutable concurrent pour les arbres. Lorsque l'homme l'a installé en massifs dans la forêt, il faut au moins cent ans à celle-ci pour reprendre ses droits.

### UN PEU DE BOTANIQUE

Les bambous sont des herbes géantes, de la famille des graminées. La seule espèce de grand bambou commune en Martinique est *Bambusa vulgaris*, originaire de l'Inde. D'autres espèces ont été introduites en jardins botaniques à titre expérimental ou ornemental, mais elles ne sont pas répandues.

Il faut signaler aussi un bambou nain à petites tiges flexibles, *Bambusa multiplex*, qui s'est naturalisé et pousse disséminé dans le sous-bois des forêts claires. Il ne dépasse pas trois mètres de haut.

*Bambusa vulgaris* est un bambou cespiteux (en touffes). Ses tiges souterraines, appelées rhizomes, forment un réseau dense entremêlé à faible profondeur, d'où part chaque année entre Juillet et Octobre une nouvelle génération de tiges aériennes. Celles-ci vivent cinq à huit ans seulement, alors qu'une touffe peut vivre plusieurs dizaines d'années.

*Bambusa vulgaris* fleurit très rarement : tous les trente ans

environ en Asie, plus rarement aux Antilles, souvent de façon grégaire. La floraison entraîne la mort des touffes.

### DE MULTIPLES USAGES



Dans leur pays d'origine, les bambous sont des plantes miraculeuses. Construction de toutes les parties des maisons, meubles, paniers tressés, ustensiles de cuisine et récipients variés, panneaux décoratifs, confection d'objets d'art et sculptures, nourriture abondante (jeunes pousses) et plantes ornementales, tuyaux pour l'irrigation et tuteurs pour l'agriculture, fabrication de pâte

à papier et échaffaudages géants, fixation de sols instables et lutte contre l'érosion (malheureusement pas en Martinique), il n'est pas un aspect de la vie des populations où ils ne soient utiles, voire indispensables.

En Martinique, le bambou souffre de la réputation d'être peu durable et peu solide, et on l'a confiné à des rôles limités : tuteurs, flotteurs de filets de pêche, constructions précaires et provisoires...

### UN AVENIR PROMETTEUR

Pourtant, à l'initiative du Conseil Régional de la Martinique, le potentiel du bambou commence à être valorisé.

Formé par des spécialistes chinois, un groupe d'artisans a fondé une coopérative dynamique "Bambusa" qui produit des meubles de qualité, des panneaux tressés et autres objets décoratifs ou utilitaires...

L'étude des qualités technologiques des bambous martiniquais permet une sélection des sites de récolte en fonction de l'usage souhaité.

Enfin, de nouvelles espèces réputées pour leurs qualités de solidité, rectitude, résistance aux termites et pourritures, ont été introduites et testées en parcelles d'essai : *Guadua* de Colombie et bambou pubescent de Chine par exemple. On espère qu'ils permettront le développement en Martinique de nouvelles activités artisanales, et l'essor de la construction de maisons à ossature de bambou, si communes dans d'autres régions tropicales.



# DE L'EXPLOITATION A LA COMMERCIALISATION

## La filière bois

par Alexandre PENNETIER

**L**a production de matière ligneuse, réalisée essentiellement par l'Office National des Forêts, est, à hauteur de 98 %, du Mahogany (*Swietenia macrophylla*).

### PRODUCTION DES GRUMES ET SCIAGES

Les volumes produits sont donnés dans le tableau suivant :

Année	1988	1989	1990	1991
Production (sciage)	840 T	400 T	400 T	1 000 T

Les prévisions de production pour la période 1992 à 2002 sont de 7.000 m<sup>3</sup> de grumes, soit 2.700 T. de sciages environ.

Actuellement, la dizaine d'artisans exploitants forestiers -scieurs de long n'absorbent qu'un volume de l'ordre de 2.000 m<sup>3</sup> de grumes, réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de cinq millions de francs. Le volume restant devra être traité par de nouvelles entreprises qu'il reste à créer.

### LES FLUX D'ÉCHANGES

Les flux sortant se limitent aujourd'hui à quelques exportations vers la Guadeloupe. On peut cependant espérer, à terme, des exportations de meubles et de bois de tranchage.

Au contraire, les volumes entrants sont très conséquents.

La répartition des importations par produits a été donnée dans la présentation générale de cet ouvrage.

De façon plus qualitative, les importations sont essentiellement des sciages et des meubles.



La part "sciages tropicaux" pourrait être réduite par une augmentation de la production locale. Par contre, les sciages de résineux, essentiellement destinés à la construction, ne peuvent être substitués par un produit local.

Pour ce qui est des meubles, il faut distinguer le bas de gamme en panneaux de particules ou de fibres, du milieu et haut de gamme en massif (mobilier de style, teinte merisier, de façon générale).

Autant, du fait de la structure industrielle importante dont disposent les fabricants extérieurs, le mobilier bas de gamme n'est pas compétitif, autant dans le haut de gamme, la production martiniquaise pourrait s'imposer, en marquant son style, en maintenant sa qualité, et en alignant ses tarifs.



### LES ARTISANS MARTINIQUAIS

Le secteur productif martiniquais, dans la filière-bois, se caractérise par un très faible nombre d'entreprises de type PME-PMI, et par une multitude d'entreprises artisanales, (se reporter à l'article sur "Le Mobilier en Martinique").

Si ces entreprises veulent relever le défi qui leur est aujourd'hui donné, elles devront d'une part garantir leur qualité par un label commercial, par l'utilisation de bois judicieusement séché, d'autre part il leur faudra améliorer leur productivité en réorganisant leur atelier et en adaptant leur appareil productif de manière à contrôler et réduire leurs coûts de fabrication. Enfin elles devront se donner une image afin d'asseoir leur marché, d'abord en Martinique, et rapidement d'en développer une à l'exportation.

# LE MOBILIER EN MARTINIQUE

## A travers la filière bois

par Alexandre PENNETIER

**L'**art mobilier à la Martinique est une tradition ancienne, puisque déjà au XVII<sup>e</sup> siècle, un style particulier s'était affirmé.

### LES STYLES DE MEUBLES FABRIQUÉS AUJOURD'HUI

Pour l'essentiel, il s'agit de ce que l'on appelle le **style créole**, copie d'anciens modèles ou copie adaptée de manière à ce que le produit final réponde à la demande du client. Ce style créole est en fait une interprétation des principaux styles classiques français et anglais. Interprétation totalement originale.

On distingue aujourd'hui **deux teintes de bois**, qui correspondent à deux marchés différents : la teinte type merisier, la plus vendue car elle permet de juxtaposer des meubles martiniquais et des meubles d'importations, et la teinte type acajou sombre, plus élitiste.

Enfin, on voit parfois quelques créations vraies.

### LES ESSENCES DE BOIS UTILISÉES

L'essence la plus répandue est le **Mahogany**. Il faut distinguer ici différentes espèces :

- le Mahogany martiniquais (*Swietenia macrophylla*), de qualité souvent exceptionnelle,
- le Mahogany du Brésil (*Swietenia macrophylla*, ou *Swietenia humilis*, *zucc*),
- le Cedro (*Cedrela sp*).

Le Mahogany est devenu l'essence de prédilection en ébénisterie, essentiellement du fait de l'importance des plantations de l'ONF.

D'autres essences ont été et sont encore utilisées. Il s'agit du **Courbaril** (soit d'importation, soit martiniquais ; là encore l'essence indigène est de bien meilleure qualité), le **Gaïc**, le **Mahogany petite feuille**, le **Poirier pays**, et le **Magnolia**, pour ne citer que les plus courants.

### STRUCTURE DU SECTEUR DE L'AMEUBLEMENT EN MARTINIQUE

La fabrication du mobilier est essentiellement l'œuvre d'**artisans-ébénistes**. Il s'agit donc de toutes petites structures, souvent familiales, comptant en moyenne quatre personnes, générant un chiffre d'affaires de l'ordre de 800 KF/entreprises

(hors apprentis). On compte 230 entreprises environ. Moins de cinq sont de taille semi-industrielle, et classées dans les PMI.

Les artisans n'ont généralement **aucune formation**, notamment dans les domaines de l'organisation de la production, des méthodes, de la qualité ou de l'analyse comptable et financière.

On note dans les ateliers un **sur-équipement général** par rapport aux volumes transformés, qui se corrige par la vétusté également générale.



### LA COMMERCIALISATION

Le mobilier est le dernier maillon de la filière-bois. Il se trouve en contact direct avec le consommateur final.

**Le produit.** Il est directement destiné à la grande consommation. Il se trouve en concurrence avec le mobilier d'importation (150 MF), provenant essentiellement de France métropolitaine, et, dans une moindre mesure, du Brésil, d'Italie et d'Allemagne. Produit local et produit importé sont cependant très différents techniquement puisqu'il s'agit dans un cas de fabrication artisanale, et dans l'autre de produit industriel.

**La vente.** Elle se fait :

- soit dans de grands centres commerciaux pour le meuble d'importation,
- soit dans de petites salles d'exposition, vente,
- soit après discussion entre l'acheteur et l'artisan, dans son atelier.

### CONCLUSION - PERSPECTIVES

On peut s'attendre, avec le marché européen, à voir se développer des sociétés de taille toujours grandissante. A la Martinique, aussi, seules les plus compétentes, solides et créatives auront leur place.

# 31 SENTIERS BALISÉS EN MARTINIQUE

Des parcours variés à découvrir

par Jean-Marc LAGARRIGUE

Les sentiers de la Martinique communément appelés "traces" sont chargés d'histoire. Ils ont été pendant des décennies le premier moyen de découverte et de pénétration du pays, puis sont très vite devenus un moyen essentiel de communication, avant de servir pour certains, de trame de base au réseau routier.

Mais beaucoup ont gardé leur aspect séculaire.

Certains ont un caractère rural affirmé. Ils permettent de rapprocher les hommes entre quartiers, exploitations agricoles, voire même jardins.

D'autres se trouvent plutôt situés loin des activités humaines. Ils sont pour les scientifiques, naturalistes, forestiers ou simples amoureux de la Nature, les sentiers de découverte de l'extraordinaire milieu tropical, de sa richesse floristique ou tout simplement des sentiers de promenade et de détente.

En Martinique, on évalue leur longueur cumulée à plus de 350 kilomètres ! Mais combien n'ont pas été recensés, oubliés ?

Avec beaucoup de bonne volonté, mais des moyens réduits, l'Office National des Forêts avait pris en main depuis une quinzaine d'années l'entretien de ces sentiers avec l'aide de l'armée. La Loi du 22 Juillet 1983 a donné aux Départements toute compétence pour établir enfin un véritable "Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée" et en assurer le financement.

En 1988 le Conseil Général de la Martinique a donc confié à l'Office National des Forêts la tâche essentielle de reconnaître les sentiers les plus importants pour le développement du tourisme pédestre et de les "aménager" pour l'accueil et la sécurité des enthousiastes de la marche en site vert.

Un long travail fait de cartographie, d'enquêtes, de réflexion et de contacts avec les principaux acteurs a permis de sélectionner une première tranche de 170 kilomètres, soit 31 itinéraires essentiels.

Ont ainsi pu être mis en valeur un véritable patrimoine culturel, témoignage du passé mais aussi outil d'avenir du développement du tourisme vert par la découverte de :

- la forêt humide,
- la montagne Pelée et les formes visibles de l'activité volcanique,
- les domaines du Conservatoire du Littoral et la côte Nord de l'île,

- la côte Sud, ses plages et la forêt sèche,
- les ouvrages d'art d'hier et d'aujourd'hui d'alimentation en eau ou de thermalisme,
- les Pitons du Carbet et leur végétation saturée d'humidité.

Chaque sentier a été ainsi répertorié, parcouru, analysé et étudié. Toutes les potentialités ont été mise en valeur par une signalisation originale au moyen de panneaux sérigraphiés humoristiques dessinés par un orfèvre en la matière (Pancho). Chaque extrémité des sentiers a été équipé d'un abri support de ce panneau.



Un balisage spécifique a été mis en place. Combinaison de marques de peintures de couleur, c'est un véritable fil d'ariane (discret) pour les randonneurs.

Enfin **un guide pratique "31 sentiers balisés en Martinique" est édité**. On y trouve une foule de renseignements.

**15 000 guides** ont été mis à la disposition des amoureux de la nature dès le premier trimestre 1991. Sa publication a eu un vif succès, au 1er Janvier 1993, 4 262 exemplaires ont été vendus.

Ce guide a relancé le goût du public pour cette activité. Il n'y a pas un jour où une proposition de sortie sur le terrain n'est offerte au public dans les médias par les organismes chargés d'animation en milieux naturels : Parc Naturel Régional, Syndicats d'Initiative, Associations.

A l'heure où l'on parle souvent de Tourisme Vert, ce réseau départemental de sentiers pédestres constitue un produit touristique concret accessible à un large public. La création de Sentiers de Randonnée avec gîtes d'étape pour une pratique continue sur plusieurs jours pourrait être un nouveau challenge. L'objectif serait alors d'attirer une nouvelle clientèle touristique extérieure, tout en offrant aux Martiniquais une nouvelle façon de pratiquer la randonnée.

# AMÉNAGER LE LITTORAL POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

## L'exemple des Salines

par Jean-Marc LAGARRIGUE

**L**es Salines forment à l'extrême Sud de l'île sur la commune de Sainte-Anne, un cordon littoral exceptionnel baigné par l'océan et la Mer des Caraïbes.

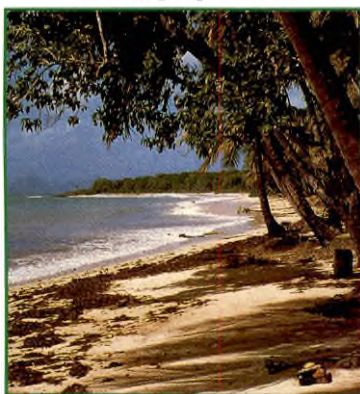
Ex Cinquante Pas Géométriques, cette bande littorale de 81,20 m de large sur 3,5 km de long s'étend sur une surface de 28,4 hectares.

Les 50 Pas géométriques avaient été mis en réserve foncière par le roi ("50 pas du Roy") pour assurer une défense militaire plus aisée de l'île sur tout le littoral.

Zone stratégique à travers le temps : propriété du Roi et défense militaire hier, domaine privé de l'Etat et vocation de protection et tourisme aujourd'hui.

### LES SALINES

La préservation de ce patrimoine collectif, assurée par les pouvoirs publics montre qu'une véritable politique de reconstitution de la végétation et d'aménagement pour l'accueil du public est engagée par l'ONF.



Le personnel forestier donne des Salines en 1975, le descriptif suivant : "la zone des cinquante pas (ormis une mince frange) était envahie d'épineux. La végétation avait souffert du cyclone Edith et de dépression tropicale en 1967 et 1970. Sur la partie Est de la Grande Anse, quelques jeunes cocotiers avaient été plantés. Pour le reste, les essences rencontrées étaient,

par ordre d'importance : le Poirier pays, quelques touffes de Raisiniers, le Figuier maudit, et de gros Tamariniers épars".

### LES ACTIONS DE L'ONF

Les travaux de mise en valeur des Salines commencèrent dès 1975. Un débroussaillage systématique des épineux et un enlèvement des ordures est entrepris. Des plantations d'espèces adaptées pour reconstituer la couverture végétale sont engagées : Cocotier, Amandiers, Catalpas, Albizias, Filaos, Raisiniers, Cordias, Flamboyants, Oliviers pays. Dès 1975 un gardien permanent est affecté à ce site. Des dispositifs pour limiter la pénétration des véhicules (plots) sont installés.

Mais ceci ne se fait pas sans mal. Des bovins en divagation piétinent ou broutent en quelques heures, des journées de travail. Six maisons de squatters sont détruites à Grande Terre. Des plots sont arrachés ou brisés par des vandales, des vols de sable constatés.



Après le passage du cyclone Allen un gros effort de reconstitution de la végétation est à recommencer

Parallèlement, dès 1982, sont entrepris la mise en place des équipements d'accueil du public : tables-bancs, aire de parking, panneaux de signalisation, plots, poubelles, ajoupas. Le souci permanent d'offrir des équipements légers rustiques bien intégrés à la nature, privilégiant le bois est de règle.

La plus grande difficulté est de concilier cette ouverture au public et le maintien de la végétation. Des travaux de plantations et de protection de la régénération naturelle sont entrepris.

### AUJOURD'HUI

On estime les surfaces plantées à six hectares. Les principaux équipements d'accueil du public ont été réalisés (le dernier en date étant un bloc sanitaire).

La Collectivité Régionale et l'Europe ont en grande partie financé ces équipements, qui font aujourd'hui des Salines un haut site du tourisme en Martinique.

### CONCLUSION

Dans ce travail à long terme de mise en valeur du site des Salines, l'ONF s'était donné pour objectif premier :

- de préserver l'espace de toute convoitise, en garantissant l'intégrité du domaine,
- de reconstituer la couverture végétale,
- de l'ouvrir au public dans le respect de cette nature reconstituée.

Cet objectif est en grande partie atteint. Fort de cette première expérience, la réflexion s'engage maintenant dans une nouvelle analyse d'ensemble de ce site. L'objectif à atteindre dans l'avenir est de compléter les équipements existants pour assurer une organisation fonctionnelle adaptée aux besoins respectueuse de la frange littorale et d'en préserver l'accès à tous.

# OUVERTURE SUR LA CARAÏBE

## Des ressources à développer en commun

par Michel VENNETIER

**L**es îles de la Caraïbe forment une entité écologique homogène et bien différenciée.

### UNE GRANDE UNITÉ ÉCOLOGIQUE ET CULTURELLE

L'histoire les réunit aussi dans un ensemble socio-culturel original. Partout le scénario a été le même : une végétation originale semblable, peu modifiée par ses occupants amérindiens ; les défrichements massifs suivant la colonisation ; l'exploitation des bois précieux ; plusieurs siècles d'économie très gourmande en bois, axée sur les cultures d'exportation et particulièrement le sucre ; et à présent un développement urbain et touristique diffus, incontrôlé, dévorant les espaces naturels.

Des différences existent : elles sont liées à la densité variable de la population, au relief plus ou moins hospitalier, et plus récemment à l'histoire politique. Plus ou moins accentués par ces différences et par le niveau de vie, les problèmes posés pour la conservation du patrimoine naturel et le développement économique sont communs.

### DES RESSOURCES HUMAINES A VALORISER

Des plus grandes aux plus petites, chaque île a su résoudre à sa manière, en fonction des hommes disponibles, une partie des problèmes communs à tous les pays de la Région. Mais l'isolement de chaque île et l'absence de communication n'ont pas permis jusqu'à présent la diffusion efficace de ces savoir-faire. La barrière linguistique a encore plus isolés les DOM Français de leurs voisins anglophones.

Le flux permanent d'"experts" extérieurs à la région, s'il a pu résoudre des problèmes ponctuels, est loin d'avoir atteint des objectifs de développement en rapport avec son coût.

C'est pourquoi est né l'idée d'un réseau de coopération inter-Caraïbe, permettant l'échange et la valorisation des expériences locales, une formation adaptée des forestiers caribéens, la permanence et la disponibilité de la capacité d'expertise et une forte réduction du coût de celle-ci.

La coordination par le réseau de tous les projets de développement et de recherche sur la région, quelle que soit l'origine des financements, éviterait aussi la multiplication fréquente jusqu'à maintenant, de projets similaires, parfois contradictoires et souvent concurrents.

### LA PLACE DES DOM DANS LA CARAÏBE

Par leur appartenance simultanée au monde caribéen et à la France, les DOM ont un rôle important à jouer. Riches de l'expérience séculaire de la foresterie européenne et de la longue tradition des services forestiers antillais, grâce aux nombreux chercheurs qui y travaillent dans les domaines de la sylviculture, de la botanique et de l'environnement, ils doivent servir de lien entre ces deux mondes au niveau technique, scientifique et économique.

Un premier pas dans la coopération a été franchi depuis 1982 avec l'organisation, à l'initiative de l'Institut de Foresterie Tropicale de Porto-Rico, de rencontres des forestiers de la Caraïbe.



Regroupant autour d'un thème de travail les responsables des services forestiers, elles ont lieu tous les deux ans dans un lieu différent. La Guadeloupe puis la Martinique les ont accueilli, en 1986 et 1992.

Des programmes de recherche ont aussi permis un rapprochement, comme l'amélioration génétique du Poirier (*Tabebuia heterophylla*) dont le bois précieux intéresse la plupart des îles.

Organisé par l'INRA en Guadeloupe et l'ONF à la Martinique, ce travail a reçu l'appui actif de cinq autres pays, qui bénéficieront en retour des graines améliorées pour leurs futurs reboisements.

De tels programmes communs doivent se multiplier à l'avenir, dans les domaines des forêts et de l'environnement, notamment en matière de recherche et de formation.

# LA FORÊT EN QUELQUES CHIFFRES

par François CAILMAIL



## LA FORÊT DANS LE MONDE (Source FAO, en millions d'hectares - 1990)

- Boréale.....920
- Tempérée et méditerranéenne.....777
- Tropicale .....1.753

La forêt couvre 26 % des terres émergées. En dix ans la surface des forêts tempérées a cru de 11 millions d'hectares, tandis que celle des forêts tropicales a diminué de 171 millions d'hectares, soit 1 % par an, pour les besoins de l'agriculture !



## LA FORÊT EN FRANCE (Source MINAGRI et ONF - 1990 à 1992)

La forêt française couvre : **14 millions d'hectares** sur le territoire **métropolitain** (25 %), **7,65 millions d'hectares** dans les **DOM** (dont 7,5 pour la seule Guyane).

**La forêt française progresse.** Elle a **doublé** de surface entre 1810 et nos jours.

La France possède la plus grande surface boisée de la CEE (27 %).

L'accroissement biologique annuel s'élève à 70 millions de m<sup>3</sup> dont seulement 52 millions sont commercialisés (37,1 millions m<sup>3</sup>) et autoconsommés (environ 15 millions m<sup>3</sup>).

### LA FORÊT EST SOURCE DE RICHESSE

La sylviculture, l'exploitation forestière, les industries de première (scierie) et deuxième transformation (meubles, charpente, pâte à papier, contre-plaqué...), font travailler 550.000 personnes dans 90.000 entreprises.

Le chiffre d'affaires de la filière bois (190 milliards de Francs) est supérieur à celui de l'industrie automobile.

Si la France exporte des bois bruts, elle est en revanche fortement déficitaire en produits transformés (ameublement, pâte à papier...). Ce déficit (20 milliards de Francs) est le deuxième après les importations de pétrole.

### LA FORÊT EST SOURCE DE VIE

Outre son rôle fondamental dans la régulation des climats et du régime des eaux, de lutte contre l'érosion, la forêt est un gigantesque réservoir de faune et de flore abritant des dizaines de milliers d'espèces en perpétuelle évolution.

### LA FORÊT EST SOURCE DE DÉTENTE

On estime que plus d'un Français sur trois va au moins une fois en forêt pour se détendre mais aussi apprendre. 700 aires d'accueil, 20.500 km de sentiers pédestres et équestres, de pistes de ski, 1.700 panneaux d'information, 80.000 places de stationnement ont ainsi été installés en forêt publique.



## L'OFFICE NATIONAL DES FORÊT

L'ONF gère :

- 4,3 millions d'hectares de forêts publiques en métropole (30 % de la forêt française), 1,7 million d'hectares de forêts domaniales, 2,6 millions d'hectares de forêts appartenant aux Régions, Départements, surtout à 10.500 communes forestières.
- 7,65 millions d'hectares dans les DOM.

L'ONF emploie 13.000 ingénieurs, techniciens, agents, administratifs et ouvriers pour un chiffre d'affaires qui dépasse 3,5 milliards de Francs.

## REPÈRES EN MARTINIQUE

(Données ONF 1993)

---

	Ha	%
Surface totale de la Martinique	108.000	
Surface totale boisée	46.500	43 %
Surface des forêts privées	31.023	
Surface des forêts de production	1.400	1,3 %
Surface des forêts publiques (gérées par l'ONF)	15.477	14 %
Forêts domaniales littorales	2.039	
Forêts Départementalo-Domaniales	9.721	
Forêts Départementales	1.189	
Forêts du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres	688	
Mangroves (partie aérienne)	1.840	
Réserve biologique domaniale	4.380	4 %

---

	km
Routes forestières	39

---

Sentiers pédestres balisés (31 itinéraires)	170
--	-----

---

Nombre d'espèces d'arbres recensées en forêt : 370 à 400 espèces

---

Volume de bois mis sur le marché	: 6.000 m <sup>3</sup> /an de grumes
Entreprises de la filière bois en 1988	: 674 (employant 1.500 à 2.000 personnes)
Déficit de la filière bois	: 300 Millions de Francs.

### Remerciements

Aux personnels de l'ONF rédacteur de la Monographie et à Jean-Pierre FIARD.

A P. COURTIER, F. CALLMAIL, D. GUIDET, J.-M. LAGARRIGUE, J.-P. FIARD, La Galerie Botanique  
et la Société VIREO pour la fourniture des illustrations photographiques.

# ...ET POURQUOI PAS LA MARTINIQUE À PIED ?

Un guide pratique tout public en couleur  
31 itinéraires sous forme de fiches,  
170 kilomètres de sentiers balisés,  
25 cartes au 1/25.000<sup>ème</sup>, plus  
de 120 photos, deux fiches  
conseils, 46 abris-  
relais sur le  
terrain.



## Caractéristi

Le "circuit d'Absalon" est un itinéraire de randonnée de 4 km de long, qui part de la route d'Absalon (12 km) et se termine à la route de la Trace. Au départ de la route d'Absalon, les premières centaines de mètres du sentier sont un peu pentues mais la progression est facilitée par la présence de marches rustiques.

En fin de semaine, c'est la promenade idéale proche de Fort-de-France, pour un moment de détente et d'oxygénation.

## Accès routier

De Fort-de-France, prendre la route de la Trace. Après le jardin de Bajatalon (CD 60).

cercle jaune, centre blanc.

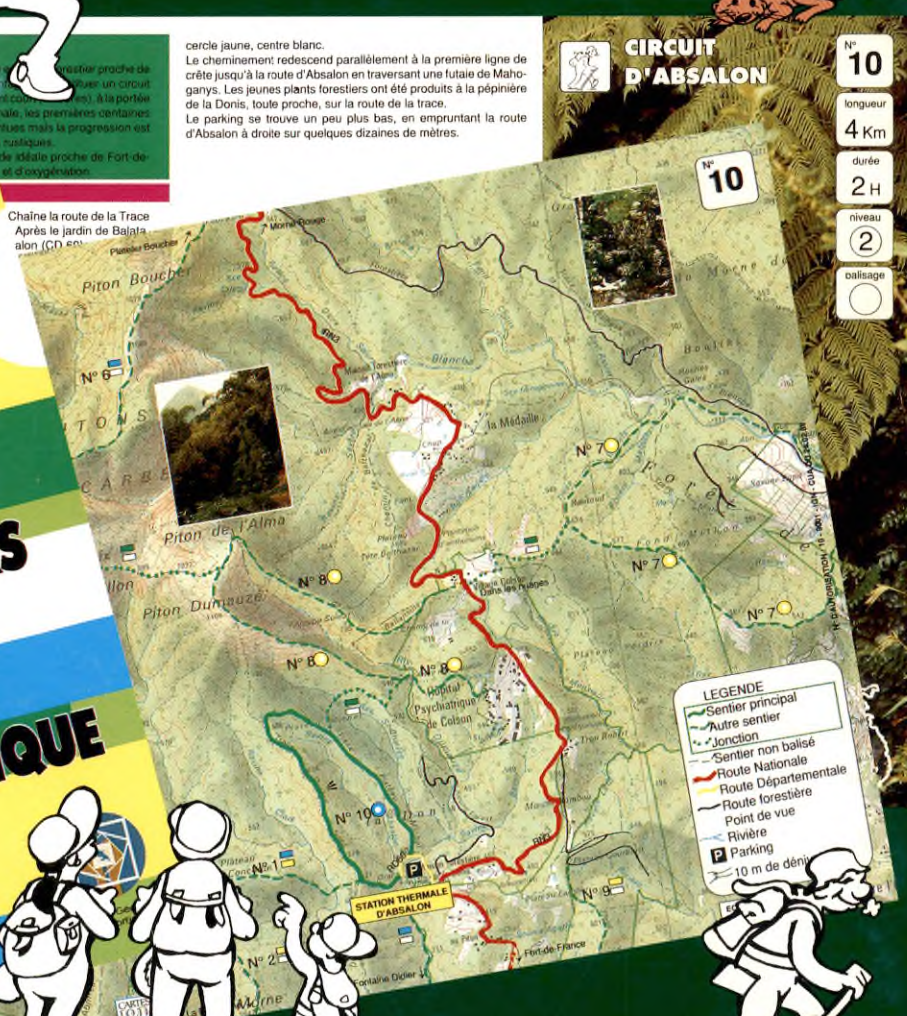
Le cheminement, redescend parallèlement à la première ligne de crête jusqu'à la route d'Absalon en traversant une futaie de Mahoganys. Les jeunes plants forestiers ont été produits à la pépinière de la Donis, toute proche, sur la route de la trace.

Le parking se trouve un peu plus bas, en empruntant la route d'Absalon à droite sur quelques dizaines de mètres.



## CIRCUIT D'ABSALON

N°	10
longueur	4 Km
durée	2 H
niveau	2
balisage	○



### LEGENDE

	Sentier principal
	Autre sentier
	Jonction
	Sentier non balisé
	Route Nationale
	Route Départementale
	Route forestière
	Point de vue
	Rivière
	Parking
	10 m de dénivelé

En vente dans toutes les bonnes librairies. 60€